

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
2026-2027 DE L'UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de François MARTIN, Vice-président chargé de la formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 en annexe des formations suivantes portées par l'UFR STAPS :

- DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles
- Licence STAPS : activité physique adaptée et santé + LAR 3
- Licence STAPS : éducation et motricité
- Licence STAPS : entraînement sportif
- Licence STAPS : management du sport
- Licence STAPS N1 Passerelle Kiné
- Master STAPS : activité physique adaptée et santé
- Master Civilisations, cultures et sociétés
- Master STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique
- Master STAPS : management du sport
- Option Arbitrage Sportif

Membres en exercice : 44

Votes : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 29 septembre 2026



**UFR SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2026 - 2027

DEUST
**Animation et Gestion des Activités
Physiques, Sportives ou Culturelles**

Parcours 1 : Natation, Activités Aquatiques et Surveillance

Parcours 2 : Encadrement des Activités Physiques, Sports et Loisirs de Nature

Conseil de Gestion : 06/07/2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Natation, Activités Aquatiques et Surveillance	Lore METZ	lore.metz@uca.fr
Encadrement des Activités Physiques, Sports et Loisirs de Nature	Nasser HAMMACHE	nasser.hammache@uca.fr@uca.fr

Contacts en scolarité : Marion NOEL marion.noel@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Stages			
Niveau - parcours			calendrier/période
Natation, Activités Aquatiques et Surveillance			janvier - juin 2ème année
Encadrement des Activités Physiques, Sports et Loisirs de Nature			vacances scolaires toutes zones

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 Mai 2022.

Référents stage pour la formation : Lore METZ (DEUST NAAS) et Nasser HAMMACHE (DEUST EAPSLN)

MODALITÉS DE COMPENSATION

B: Bloc Technique	13,14,16,22,24,26	24		x
C: Bloc Pratique	15,23	12		x
D: Bloc Sécurité et Sauvetage Aquatique	25	6		x

Parcours Natation, Activités Aquatiques et Surveillance				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A: Bloc Scientifique	31,33,42,43	36		x
B: Bloc Technique	32,35,36,41,44	21		x

DEUST 1 - Parcours Encadrement des Activités Physiques, Sports et Loisirs de Nature				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A: Blocs Scientifiques	11,12,21	18	X	
B: Bloc Sécurité exigence minimale à la mise en situation et stage	13, 24	12		x
C: Langue, communication méthodologie, connaissance environnement	14 , 26, 22	15	X	
D: Technique	15 , 23, 25	15	X	

DEUST 2 - Parcours Encadrement des Activités Physiques, Sports et Loisirs de Nature				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
		12	X	
B: Bloc Sécurité exigence minimale à la mise en situation et stage	40, 41	18		x
C: Langue, communication méthodologie, connaissance de l' environnement professionnel	36, 42, 43	15	X	
D: Technique	33, 34, 35	15	X	

DEUST 1 AGAPSC Parcours Natation, Activités Aquatiques et Surveillance

Semestre	Bloc		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des é			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 11 : Connaissances Scientifiques	6												
		EC 1 : Approche physiologique de la motricité		1	EvT	0	2	E	1h30				1	EvT	1h30
		EC 2 : Science Humaine et Sociale : déterminants psycho-sociologiques de la pratique physique		1	EvT	0	1	E	1h30				1	EvT	1h30
	A	UE 12 : Muscle et Mouvement	6												
	B	UE 13 : Encadrement et animation des activités physiques pour le bien-être et la santé	3												
		EC 1 : APS et enfants		0,5	EvC	100	2	E+ A(b)	2h	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : APS et seniors		0,5	EvC	100	2	E+ A(b)	2h	1	E	1h30	1	E	1h30
	B	UE 14 :Outils de communication, de promotion et de gestion	6												
		EC 1 : Communication		0,66	EvT	0	1	M					1	E	1h
		EC 2 : Marketing Opérationnel		0,66	EvT	0	1	M					1	E	1h
		EC 3 : Gestion de structure		0,66	EvT	0	1	M					1	E	1h
	B	UE 16 : Communication et diffusion de l'information	3												
		EC 1 : Anglais		0,5	EvT	0	1	A(b)	1h				1	E	1h
		EC 2 : TICE		0,5	EvC	100	2	E+A(b)	1h	1	E	1h	1	E	1h
	C	UE 15 : Théorie et pratique des activités aquatiques: approche pédagogique	6												
		EC 1 : Natation sportive		1	EvC	100	2	E+A(b)*	1h	2	A(b)*	1h	2	A(b)*	1h

		EC 2 : Réhabilitation par les activités aquatiques		1	EvC	100	2	E+A(b)*	1h30	2	M	1h30	2	M	1h30
			30												
2	A	UE 21 : Connaissances fondamentales appliquée à la motricité	6												
		EC 1 : Physiologie de l'exercice musculaire		1	EvC	100	2	E+M	1h	2	E+M	1h	1	E	1h30
		EC 2 : Anatomie et biomécanique fonctionnelle		1	EvC	100	2	E	1h30	2	E	1h30	2	E	1h30
	B	UE 22: Connaissances du milieu professionnel	3												
		EC 1 : Direction et organisation d'une structure		0,5	EvC		2	M+O		2	M+O		2	M+O	
		EC 2 : Droit du sport , réglementation des structures et droit du travail		0,5	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
	B	UE 24 : Encadrement et enseignements pratiques	6												
		EC 1 : Stage Sport Santé		0,66	EvT	0	2	M+S	20min				2	M+S	20min
		EC 2 : Encadrement et enseignement natation scolaire		0,66	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 3 : Mise en situation pratique natation scolaire		0,66	EvC	100	2	A(b)	1h30	1	A(b)	1h30	1	A(b)	1h30
	B	UE 26 : Connaissances méthodologiques niveau 1	3												
		EC 1 : Evaluation de la condition physique et de la qualité de vie		0,5	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Education, Santé et Methodologie en APS		0,5	EvC	100	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	C	UE 23 : Théorie et pratique des activités aquatiques	6												
		EC 1 : Pratique natation au sein d'un club			EvC	100		A(c)							
		EC 2 : Natation sportive		1	EvT+EvC	50	2	E +A(b)*	1h30				2	E +A(b)*	1h30
		EC 3 : Activités Aquatiques: Water-Polo, Aquaphobie		1	EvC	100	2	E +A(b)*	1h30	2	E +A(b)*	1h30	2	E +A(b)*	1h30

D	UE 25 : Sauvetage et Sécurité en milieu Aquatique	6												
	EC 1 : Secourisme			EvC	100		A(d)							
	EC 2 : Intégration dans le milieu professionnel		0,66	EvC	100	2	A (b)		1	A (b)		1	A (b)	
	EC 3 : Hygiène d'un lieu de pratique		0,66	EvT	0	1	M					1	E	1h
	EC 4 : Sécurité d'un lieu de pratique		0,66	EvT	0	1	E	1h				1	E	1h
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A(a): Exercice à traiter sur PC/Tx (salle informatique)

A(b): Mise en situation et évaluation pratique

A(c) : Présence à tous les créneaux de pratique prévus sur l'année sauf incapacité à être dans l'eau et à effectuer une pratique natation adaptée (justificatif du SSU mentionnant l'incapacité pré-citée)

A(d): validation auprès d'un organisme agréé pour la formation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

A (e) : Validation sur attestation de pratique de 100h au sein d'un club d'activités aquatiques affilié à la FFN et présentation de résultats sur 3 compétitions

*aucune absence autorisée sur la pratique; présence obligatoire en pratique dans l'eau si besoin sur des consignes adaptées sauf en cas de certificat du SSU mentionnant l'incapacité de l'étudiant à se rendre sur le bord du bassin et à effectuer une pratique de la natation même en version "adaptée"

DEUST 2 AGAPSC Parcours Natation, Activités Aquatiques et Surveillance

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Connaissances fondamentales adaptées aux différentes populations	6												
		EC 1 : Vieillessement et Activités Physiques		1	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Activités Physiques et développement de l'enfant		1	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 33 : Connaissances fondamentales appliquées à la natation sportive	6												
	B	UE 32 : Animation et encadrement des activités physiques spécifiques	6												
		EC 1 : Outils et techniques nécessaires à la conduite d'une activité		1	EvC	100	2	E + A(b)	1h30	1	M		1	M	
		EC 2 : Découverte des activités "aquaforme"		1	EvC	100	2	E	1h30	1	M		1	M	
	B	UE 35: Activités Aquatiques et enfance	3												
		EC 1 :Activités Aquatiques et petite enfance		0,5	EvC	100	2	M+A(b)	1h30	1	M		1	M	
		EC 2 : Activité Aquatique et milieu fédéral (ENF)		0,5	EvC	100	2	M+A(b)	1h30	1	M		1	M	
	B	UE 36: Connaissances méthodologiques de niveau 2	6												
		EC 1 : Programmation APS et santé		1	EvC	100	2	E+M	1h	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Enseignements scientifiques complémentaires		1	EvC	100	2	E+M	1h	1	E	1h30	1	E	1h30

4	C	UE 34 : Théorie et pratique en activités aquatiques	3											
		EC 1 : Pratique Aquabike et analyse de l'activité		0,5	EvC	100	2	M+A(b)*	1h30	1	M		1	M
		EC 2 : Pratique natation sportive		0,5	EvC	100	2	A(b)*		1	A(b)*		1	A(b)*
			30											
	A	UE 42 : Stage Activités Aquatiques	12											
		EC 1 : Stage en milieu scolaire (100h)		1,33	EvT	0	2	M+S	20min				2	M+S
		EC 2 : Stage aquagym (100h)		1,33	EvT	0	2	M+S	20min				2	M+S
		EC 3 : Stage école de natation Française (100h)		1,33	EvT	0	2	M+S	20min				2	M+S
	A	UE 43 : Stage Activités Physiques bien-être santé	12											
		EC 1 : Stage Activités Physiques et santé (100h)		2	EvT		2	M+S	20min				2	M+S
		EC 2 : Stage Immersion milieu pro-Hygiène ou Direction structure (100h)		2	EvT	0	2	M+S	20min				2	M+S
		EC 3 : Validation pratique en club + 3 compétitions			EvC	100		A(e)			A (e)		A (e)	
	B	UE 41 : Projet en activités physiques et santé	3											
		EC 1 : Préparation stage de direction ACM		0,5	EvC	100	2	M+O		2	M+O		2	M+O
		EC 2 : Projets éducatifs et pédagogiques		0,5	EvC	100	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E
	B	UE 44 : Communication et diffusion de l'information	3											
		EC 1 : Anglais		0,5	EvT	0	1	A(b)	1h				1	E
		EC 2 : TICE		0,5	EvC	100	2	E+A(b)	1h	1	E	1h	1	E
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A(a): Exercice à traiter sur PC/Tx (salle informatique)

A(b): Mise en situation et évaluation pratique

A(c) : Présence à tous les créneaux de pratique prévus sur l'année sauf incapacité à être dans l'eau et à effectuer une pratique natation adaptée (justificatif du SSU mentionnant l'incapacité pré-citée)

A(d): validation auprès d'un organisme agréé pour la formation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

A (e) : Validation sur attestation de pratique de 100h au sein d'un club d'activités aquatiques affilié à la FFN et présentation de résultats sur 3 compétitions

*aucune absence autorisée sur la pratique; présence obligatoire en pratique dans l'eau si besoin sur des consignes adaptées sauf en cas de certificat du SSU mentionnant l'incapacité de l'étudiant à se rendre sur le bord du bassin et à effectuer une pratique de la natation même en version "adaptée"

DEUST 1 AGAPSC Parcours Encadrement Activités Physiques, Sports et Loisirs de Nature

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 11 : Connaissances Scientifiques	6												
		EC 1 : Approche physiologique de la motricité		1	EvT	0	2	E	1h30				1	EvT	1h30
		EC 2 : Science Humaine et Sociale : déterminants psycho-sociologiques de la pratique physique		1	EvT	0	1	E	1h30				1	EvT	1h30
	A	UE 12 : Muscle et Mouvement	6												
		EC 1 : Anatomie		1	EvT	0	1	E	1h30				1	EvT	1h30
		EC 1 : intégration dans le milieu professionnel		0,66	EvC	100	2	M+O	O : 20 mn	2	M+O	O : 20 mn	2	M+O	O : 20 mn
		EC 2 : mise en œuvre sécurié et environnement escalade et disciplines associées		0,66	EvC	100	2	E+P	E : 1H	2	E+P	E : 1H	2	E+P	E : 1H
		EC 3 : mise en œuvre sécurié et environnement canoë-kayak et disciplines associées		0,66	EvC	100	2	E+P	E : 1H	2	E+P	E : 1H	2	E+P	E : 1H
	C	UE 14 :Outils de communication, de promotion et de gestion	6												
		EC 1 : Communication		0,66	EvT	0	1	M					1	E	1h
		EC 2 : Marketing Opérationnel		0,66	EvT	0	1	M					1	E	1h
		EC 3 : Gestion de structure		0,66	EvT	0	1	M					1	E	1h
	D	UE 15 : Théorie et pratique des APPN approche pédagogique	6												
		EC 1 : Escalade et disciplines associées		1	EvC	100	2	E+A(b)	1h00	2	E+A(b)*	1h	2	E+A(b)*	1h
		EC 2 : Canoë-kayak et disciplines associées		1	EvC	100	2	E+A(b)	1h00	2	E+A(b)*	1h00	2	E+A(b)*	1h00
			30												

2	A	UE 21 : Connaissances fondamentales appliquée à la motricité	6												
		EC 1 : Physiologie de l'exercice musculaire		1	EvC	100	2	E+M	1h	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Anatomie et biomécanique fonctionnelle		1	EvT	0	2	E	1h30				1	E	1h30
	C	UE 22: Connaissances du milieu professionnel	6												
		EC 1 : Direction et organisation d'une structure ACM		1	EvC	100	2	M+O		2	M+O		2	M+O	
		EC 2 : Droit du sport , réglementation des structures et droit du travail struture APPN		1	EvT	0	1	M					1	M	
	D	UE 23 : Théorie et pratique des APPN	6												
		EC 1 : secourisme		0,66	EvC	100	1	A(d)		1	A(d)		1	A(d)	
		EC 2 : Escalade et disciplines associées			EvC	100	2	M+ A (b)		2	M+ A (b)		2	M+ A (b)	
		EC 3 : canoë-kayak et disciplines associées (raft, nage en eaux vives, paddle)			EvC	100	2	M+ A (b)		2	M+ A (b)		2	M+ A (b)	
		EC 3 : APPN complémentaires (vtt, randonnée pédestre, parcours aventure)			EvC	100	2	M+ A (b)		2	M+ A (b)		2	M+ A (b)	
	B	UE 24: Stage et mise en situation	6												
		EC 1 : Stage ACM		0,66	EvT	0	2	M+O					2	M+O	
		EC 2 : Aspects pédagogiques des APPN escalade , canoë-kayak et disciplines			EvT	0	2	M+O				2	M+O		
		EC 3 : Mise en situation pratique			EvC	100	2	M+O		2	M+O		2	M+O	
		EC 4 : 100 h de pratique personnelle obligatoire en canoe kayak ET 100 h de pratique personnelle obligatoire en escalade	validation sur attestation de pratique												
	D	UE 25 : Sociologie et conduites de projets	3												
		EC 1 : Approche sociologique des loisirs		0,5	EvC	100	2	M +A(b)		2	M +A(b)		2	M +A(b)	
		EC 2 : Méthodologie de conduite de projets et developpement durable sur les APPN		0,5	EvT	0	1	M					1	M	
	C	UE 26 : Communication et diffusion de l'information	3												
		EC 1 : Anglais		0,5	EvT	0	1	A(b)	1h				1	E	1h
		EC 2 : TICE		0,5	EvC	100	2	E+A(b)	1h	1	E	1h	1	E	1h
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A(b): Mise en situation et évaluation pratique

A(d): validation auprès d'un organisme agréé pour la formation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

*aucune absence autorisée sur la pratique; présence obligatoire en pratique dans l'eau si besoin sur des consignes adaptées sauf en cas de certificat du SSU mentionnant l'incapacité de l'étudiant à se rendre sur le bord du bassin et à effectuer une pratique de la natation même en version "adaptée"

DEUST 2 AGAPSC Parcours Encadrement des Activités Physiques, Sports et Loisirs de Nature

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Connaissances fondamentales adaptées aux différentes populations	6												
		EC 1 : Vieillissement et Activités Physiques		1	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Activités Physiques et développement de l'enfant		1	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 32: Connaissances fondamentales appliquées aux APPN	6												
	D	UE 33 : Activités de loisirs et culturelles et innovations	3												
		EC 1 : Animations, loisirs culturels et innovations		0,5	EvC	100	2	M + A(b)		2	M + A(b)		2	M + A(b)	
		EC 2 : Découvertes et pratiques et d'activités récréatives et innovantes		0,5	EvC	100	2	M + A(b)		2	M + A(b)		2	M + A(b)	
	D	UE 34: Théorie et pratique des APPN	6												
		EC 1 : Pratique et encadrement des APPN en multihiver pour publics spécifiques (en Accueils Collectifs de Mineurs)		1	EvC	100	2	M+A(b)		2	M+A(b)		2	M+A(b)	
		EC 2 : Pratique et encadrement APPN (tir à l'arc, trail, CO, VTT etc...)		1	EvC	100	2	M+A(b)		2	M+A(b)		2	M+A(b)	
	D	UE 35: Animation et encadrement des APPN	6												
		EC 1 : Canoë-kayak et disciplines associées		1	EvC	100	2	E+A(b)*	E: 1h	2	E+A(b)*	E: 1h	2	E+A(b)*	E: 1h
		EC 1 : Escalade et disciplines associées		1	EvC	100	2	E+A(b)*	E: 1h	2	E+A(b)*	E: 1h	2	E+A(b)*	E: 1h
	C	UE 36 : Conceptions de produits et de prestations et Développement durable dans les APPN	3												
		EC 1 : Pratique APPN et conception de produits et prestations de services		0,5	EvC	100	2	O+M		2	O+M		2	O+M	
		EC 2 : Pratique APPN et développement durable		0,5	EvC	100	2	O+M		2	O+M		2	O+M	
		30													

4	B	UE 40 : Projets éducatifs et APPN	3											
		EC 1 : Préparation stage de direction ACM		0,5	EvC	100	2	M+O		2	M+O		2	M+O
		EC 2 : Concevoir un projet éducatif et pédagogique au sein d'une structure		0,5	EvC	100	2	M+O		2	M+O		2	M+O
	B	UE 41: Mises en situation professionnelles	15											
		EC 1 : Stage en milieu scolaire Attention note éliminatoire en dessous de 10/20		1,66	EvC	100	2	M+O		2	M+O		2	M+O
		EC 2 : Stage structures Loisirs Attention note éliminatoire en dessous de 10/20		1,66	EvC	100	2	M+O		2	M+O		2	M+O
		EC 3 : Stage ACM Attention note éliminatoire en dessous de 10/20		1,66	EvC	100	2	M+O		2	M+O		2	M+O
		EC 4 : 100 h de pratique personnelle obligatoire en canoe kayak ET 100 h de pratique personnelle obligatoire en escalade	validation sur attestation de pratique											
	C	UE 42 : Conduite et organisation de stage	9											
		EC 1 : Conduite de stage en itinérance		1,5	EvC	100	1	E		1	E	1h30	1	E
		EC 2 : Conduite de stage APPN : gestion et animation		1,5	EvC	100	2	E		1	E	1h30	1	E
	C	UE 43 : Communication et diffusion de l'information	3											
		EC 1 : Anglais		0,5	EvT	0	1	A(b)	1h				1	E
		EC 2 : Outils numériques, informatiques et Communication		0,5	EvC	100	2	E+A(b)		1	E	1h	1	E
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A(b): Mise en situation et évaluation pratique

A(c) : Présence à tous les créneaux de pratique prévus sur l'année sauf incapacité à être dans l'eau et à effectuer une pratique natation adaptée (justificatif du SSU mentionnant l'incapacité pré-citée)

A(d): validation auprès d'un organisme agréé pour la formation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

Licence Activité Physique Adaptée et Santé (APAS) + LAR 3

Parcours 1 : APA et Pathologies Métaboliques
Parcours 2 : APA et Handicap

Conseil de Gestion : 06/07/2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention APAS : David THIVEL david.thivel@uca.fr

Parcours, Niveau	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 Clermont-Ferrand	Lilian CARRIAS et Eric DORE	lilian.carrias@uca.fr eric.dore@uca.fr
N1 Vichy	Rémi BESSEYRE	remi.besseyre@uca.fr
N2 APAS Clermont	Julien VERNEY	julien.verney@uca.fr
N2 APAS Vichy	Mélina BAILLY	melina.bailly@uca.fr
N3 APAS Clermont-Ferrand	Laurie ISACCO	laurie.isacco@uca.fr
N3 APAS Vichy	Laurie ISACCO	laurie.isacco@uca.fr

Contact en scolarité :

N1 STAPS Clermont : Marion NOEL marion.noel@uca.fr

N1 et N2 STAPS Vichy : Charlotte MARATRAT Charlotte.maratrat@uca.fr

N2 STAPS Clermont : Benoit BOBOUL Benoit.boboul@uca.fr

N3 STAPS Clermont : Cathie VAURIS cathie.vauris@uca.fr

N3 STAPS Vichy : Magali MARIZY magali.marizy@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Pour les LAR 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcourSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas d'absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Concernant les cours de travaux pratiques des APSA : lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé (pratique sportive effective) à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, et peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note. Cette disposition est valable pour les deux sessions d'examen.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2	50h	Octobre à Juin
Niveau 3 (tous parcours)	160h	3 semaines dédiées par mois d'octobre à décembre et de février à mai

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référents stage pour la formation : Mélina Bailly et Julien Verney
stages.staps@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Commun à toutes les filières					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Compensation intégrale					

Niveau 2 - Activité Physique Adaptée et Santé					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A: Enseignements Scientifiques	31,32,41A,41B	21		X	E
Bloc B: Enseignements techniques et technologiques	33,44,45	9		X	E
Bloc C: Enseignements spécifiques APAS	34,42,43	12		X	E
Bloc D: méthodologie de l'intervention et stage	35,47	9		X	E
Bloc E: Enseignements transversaux	36,46,48	9	X		

Niveau 3 - Parcours 1 (APA et Pathologies métaboliques), 2 (APA et Handicap)					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A: Enseignements scientifiques	51+52	18		X	B et C
Bloc B: Approche professionnalisante	53+54+55	12	x		
Bloc C: Approche technique et scientifique	61+62+63+64+66+67	21	x		
Bloc D: Mise en situation professionnelle	65	9		x	B et C

NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits 30 (33 si Réopass)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6												
		EC 1 : Anatomie 1		1	EvC	100%	2	QCM	15mn	1	QCM	15mn	1	QCM	15 min
		EC 2 : Bioénergétique		1	EvC	100%	2	QCM+E	2x15 min	1	QCM+E	20 mn	1	QCM+E	20 mn
		UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	9												
		EC 1 : Sociologie des pratiques sportives		1	EvC	100%	2	QCM	15 min				1	QCM	15 min
		EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	40 min	1	E	1h	1	E	40 min
		EC 3 : Economie et Gestion du sport		1	EvT		2	E (20 et 80%)	20 mn et 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 13 : Connaissances Techniques et culturelles APSA Théories	6												
		Théorie APSA 1*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Théorie APSA 2*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Théorie APSA 3*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
		Pratique APSA 1		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		Pratique APSA 2		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		Pratique APSA 3		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	6												
		EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Outils informatiques, MTU		1	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 3 : Forum PPF			EvT		1	A1					1	Mémoire	
		EC 4 : Module Responsabilité Sociétale et Environnementale			EvT			A3						A3	
		30													

2	UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9												
	EC 1 : Fonctions biologiques		1	EvT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min
	EC 2 : Anatomie 2		1	EvC	100%	2	QCM	15 mn	1	QCM	15 min	1	QCM	15 min
	EC 3 : Biomécanique		1	EvC	100%	2	E		1	E	45 mn	1	E	45 mn
	UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
	EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
	EC 2 : Histoire du mouvement sportif		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h
	UE 23 : Connaissances Techniques et culturelles APSA Théories	6												
	Théorie APSA 4*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 5*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 6*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 24 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
	Pratique APSA 4		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 5		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 6		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Choix : UE 25.1 ou 25.2	3												
	UE 25.1 : Enseignements professionnels transverseaux													
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC	100%	3	Mémoire 40% + A2 40% + QCM 20%		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Entraînement sportif		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Activité Physique Adaptée et Santé		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Education et Motricité		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Management du Sport		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h

UE 25.2 : RéoPass													
EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC	100%	3	Mémoire 50% + A2 50%		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
EC RéoPass		0,6	EvC	100%	2	EvC1 : A EvC2 : O	EvC1 : A EvC2 : O (20 min)	1	O	20 min	1	O	20 min
UE 26 : Anglais	3												
EC : Anglais		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30
	30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

**APSA Canoë kayak et escalade évalués en contrôle continu*

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3 : Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 2 - STAPS Mention APAS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Enseignements Scientifiques Transversaux Communs	9												
		EC1: Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise		1	EvT	1	E	1h				1	E	1h	
		EC2: Activité, expérience, et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Croissance et maturation		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
	A	UE 32 : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels 2 parmi 3	6												
		EC1: Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT	1	E	1h30				1	E	1h30	
		EC2: Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
	B	UE 33 : Spécialité sportive Liée à la mention	3												
		EC1: Muscu Niveau 1		1	EvC	100%	4	TP/E		1	E	1h30	1	E	1h30
	C	UE 34 : Enseignement spécifiques de mention	3												
		EC1: Pathologies chroniques		0,5	EvT	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
		EC2: Méthodologie du prof APAS		0,25	EvC	100%	2	TP/E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC3: Pathologies neurologiques		0,25	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	D	UE 35 : Méthodologie de d'intervention	6												
		EC1: Principes généraux de l'entraînement et programmation (ES, APAS)		0,75	EvT	1	E	1h30				1	E	1h30	
		EC2: Méthodologie du projet d'animation 2		0,5	EvC	100%	2	TP + E		1	E	1h	1	E	1h
EC3: Evaluation de la condition physique (ES, APAS)		0,75		EvT		1	E	1h30				1	E	1h30	
E	UE 36: Langue vivante	3													
	EC1: Anglais 2.1		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E		
		30													

4	A	UE 41A : Enseignements scientifiques Transversaux communs	3												
		EC 1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
		UE 41B : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels	3												
		EC 2: Anatomie Fonctionnelle		1	Evc	100%	2	QCM		1	QCM	15 mn	1	QCM	15 mn
	C	UE 42 : Enseignements Scientifiques spécifiques au parcours 4	6												
		EC1:Physiopathologie du vieillissement		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Pathologies au cours de l'enfance		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC3: Troubles de la santé mentale		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 43 : Enseignements complémentaires aux enseignements scientifiques	3												
		EC1: Prise en charge du sujet âgé par l'APAS		0,5	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC2: AP, santé mentale et inclusion		0,5	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h	1	E	1h
	B	UE 44 : Enseignements techniques et technologiques 1	3												
		EC1: Sport Adapté		0,33	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC2: Handisport		0,33	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC3: AP Immersion et milieu thermal		0,33	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	B	UE 45 : Enseignements techniques et technologiques 2	3												
		EC1: Activités de la forme et santé		0,5	EvC/EvT	50%	3	E/ TP	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC2: Politiques de santé publique, hygiène de vie et AP		0,5	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
	E	UE 46 : Enseignements optionnels	3												
		EC 1: Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O		2	M+O		2	M+O	5mn
		EC2: Enseignement optionnel		0,75	EvC	100%	2	TP/A		1	A		1	A	
	D	UE 47 : Stage	3												
		EC1: 1 Stage 50 heures minimum (1x50h ou 2 stages à concurrence de 50h dont un de 35h minimum)		1	EvT		1	M					1	M	
		EC 2: Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive aupres de public enfant , adolescent et adultes 50 h		validation sur attestation de pratique											
	E	UE 48 : Langue vivante	3												
		EC1: Anglais 2.2		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E	
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre : UE 46 EC2 : L'accès aux épreuves de 2^{de} chance des activités 'Accompagnateur Moyenne Montagne' et 'Voile' ne sera autorisé que si l'étudiant a participé, en cours d'année, à un nombre de séances suffisant pour garantir sa sécurité lors de la pratique. Cette restriction doit être prise en compte par l'étudiant lorsqu'il effectue son choix d'activité.

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 3 - STAPS Mention APAS Parcours 1 : Activité physique adaptée et pathologies métaboliques - Parcours 2 : Activité physique adaptée et handicap

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits pour parcours 1 et 36 crédits pour parcours 2

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	UE 51 : Enseignements scientifiques 1	9												
		EC 1 : Biomécanique de la locomotion - analyse de la posture		1	EvC	100	2	E		2	E	1h	2	E	1h
		EC2: Adaptations des grandes fonctions physiologiques à la prise en charge		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC3: Métabolisme osseux et adaptation à la prise en charge		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	A	UE 52 : Connaissance de la prise en Charge par les APAS	9												
		EC 1: Principes généraux et Méthodologie de la Planif en APAS		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		EC 2: outils d'évaluation		1	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Parcours 1 : Planification et Prise en charge par le renforcement musculaire		0,5	EvC	100				1	E	1h30	1	E	1h30
		EC3: Parcours 2: Planification, Prise en charge et Handicap Moteur			EvC	100				1	E	1h30	1	E	1h30
		EC4: Parcours 1 : Planification et Prise en charge par le travail aérobie		0,5	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
		EC4: Parcours 2: Planification, Prise en charge et handicap mental			EvC	100				1	E	1h30	1	E	1h30
	B	UE 53 : Méthodologie du champs professionnel	3												
		EC1: Méthodo projet/ communication		0,25	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
		EC2: Transfert de la recherche à la pratique professionnelle		0,25	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Parcours 1: Règlementation et outils de gestion		0,25	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC3: Parcours 2: Règlementation et Déontologie dans le champs du Handicap			EvT		1	E	1h30				1	E	1h30

	EC4: Parcours 1: Approche professionnalisante		0,25	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
	EC4: Parcours 2: Approche professionnalisante du Handicap			EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
B	UE 54 : Populations particulières 1	6												
	EC1: AP et Pathologies métaboliques		0,66	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	EC2: AP et Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires		0,66	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	EC3: Parcours 1: Spécificités de l'AP chez la femme		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC3: Parcours 2: AP et handicap moteur et mental			EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
B	UE 55 : Langue vivante	3												
	EC1: Anglais		1	EvC	100				2	E+0		2	E+O	
		30												

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
6	C	UE 61 : Enseignements scientifiques 2	3												
		EC1: Outils de quantification du mouvement		0,5	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
		EC2: Adaptation du métabolisme énergétique à la prise en charge		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	C	UE 62 : Enseignements scientifiques 3	6												
		EC1: Dimensions psycholo-sociogiques de la santé		0,75	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		EC2: Le patient au cœur de la prise en charge		0,75	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		EC3: Dimension motivationnelle de la prise en charge/Entretien motivationnel		0,5	EvC	100						1	E	2h	
	C	UE 63 : Enseignement technique	3												
		EC1: Parcours 1 : Education thérapeutique		1	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
		EC1: Parcours 2: Approche pédagogique et Handicap			EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
	C	UE 64 : Populations particulières 2	3												
		EC1: AP et Cancer		0,5	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Parcours 1: AP en milieu professionnel			0,25	EvT		1	E	1h30				1	E
		EC2: Parcours 2: AP et Handicap moteur 2		EvC		100				1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Parcours 1: AP et autres Pathologies		0,25	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC3: Parcours 2: AP et Handicap mental 2			EvC	100				1	E	1h	1	E	1h

D	UE 65 : Mise en situation professionnelle	9												
	EC1: Stage 160h		2,5	EvC	100				2	O/M	30 min	2	O/M	30 min
	EC2: Analyse réflexive sur pratique d'enseignant en activités physiques adaptées		0,5	EvT		1	A					1	A	
C	UE 66 : UE Libre	3												
	EC1: UE Libre		1											
C	UE 67: Langue vivante	3												
	EC1: Anglais		1	EvC	100				2	E+O		2	E+O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (UE 65: Dossier)

A UE65: Dossier

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées...), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :

***La pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION

DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANساد - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines



UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE PSSSE: N1 Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT // (LCSH) Leisha LECOINTRE	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Priscilla WIND Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais : M. Imco LANTING Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :

SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr

LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Anglais STAPS													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2

LANSAD Anglais SCIENCES

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min

LANSAD Anglais LCC/LCSH

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD LCC/LCSH EAD

LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

LANSAD Anglais PSSSE

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD Anglais PSSSE EAD

N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

Licence STAPS : Education et Motricité

Parcours Intervention éducative dans les APSA et Education physique : Spécialisation Professorat d'EPS

Parcours Intervention éducative dans les APSA et Education physique

Parcours Enseignement, professorat des écoles

Conseil de Gestion : avis favorable le 6 juillet 2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention Education et Motricité : GAL-PETITFAUX Nathalie nathalie.petitfaux@uca.fr

Responsable Pédagogique de l'option CRPE : Raphaël COUDERT raphael.coudert@uca.fr (INSPE)

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 STAPS Clermont-Ferrand	Eric Doré Lilian Carrias	eric.dore@uca.fr ; lilian.carias@uca.fr
N1 STAPS Vichy	Rémi Besseyre	remi.besseyre@uca.fr
N2 STAPS EM	Caroline Ganière	caroline.ganieri@uca.fr
N3 STAPS EM	Nathalie Gal-Petitfaux	nathalie.gal-petitfaux@uca.fr

Contacts en scolarité :

N1 STAPS Clermont : Marion NOEL marion.noel@uca.fr
 N1 Vichy : Charlotte MARATRAT charlotte.maratrat@uca.fr
 N2 STAPS Clermont : Benoit BOBOUL benoit.boboul@uca.fr
 N3 STAPS Clermont : Cathie VAURIS cathie.vauris@uca.fr
 Option CRPE : scolarite.inspe@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Concernant les cours de travaux pratiques des APSA : lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé (pratique sportive effective) à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, et peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note. Cette disposition est valable pour les deux sessions d'examen.

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcourSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 1 absence injustifiée aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Mention Education et Motricité N2 - Milieu scolaire	50 heures	S4
Mention Education et Motricité N3 - Milieu scolaire	50 heures	S5

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

En L3 EM au semestre 6 : possibilité de stage de professionnalisation, d'observation et d'intervention éducative, dans les milieux professionnels diversifiés (30h) : périscolaire, associatif, entreprise, collectivités territoriales, etc. - Non soumis à validation

Référent stage pour la formation : SETRUK David david.setruk@uca.fr et LESTRADE Stéphane stephane.lestrade@uca.fr

stages.staps@uca.fr

N2: Benoit.boboul@uca.fr N3: Cathie.vauris@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - STAPS Commun à toutes les mentions Licence STAPS Compensation intégrale					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Compensation intégrale					

Niveau 2 - Mention éducation et motricité					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A Compétences Scientifiques	31,32,41A,41B	21		X	C
Bloc B Compétences spécifiques et technologiques	33,34,35,42,43,44,47	30		X	C
Bloc C Compétences transversales	36,46,48	9	X		COMPENSABLE PAR A et B, NE COMPENSE AUCUN BLOC

Niveau 3 - mention Education et Motricité tous parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	UE 51 ; UE 52	9	X avec D		
B	UE 53 ; UE 54	12	X avec E		
C	UE 55 ; UE 56 ; UE 57	9	X avec F		
D	UE 61 ; UE 62	9	X avec A		
E	UE 63 ; UE 64	9	X avec B		
F	UE 65 ; UE 66 ; UE 67 ; UE 68	12	X avec C		

NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits

30 (33 si Réopass)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
1		UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6											
	EC 1 : Anatomie 1		1	EvC	100%	2	QCM	15mn	1	QCM	15mn	1	QCM	15 min
	EC 2 : Bioénergétique		1	EvC	100%	2	QCM+E	2x15 min	1	QCM+E	20 mn	1	QCM+E	20 mn
		UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	9											
	EC 1 : Sociologie des pratiques sportives		1	EvC	100%	2	QCM	15 min				1	QCM	15 min
	EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	40 min	1	E	1h	1	E	40 min
	EC 3 : Economie et Gestion du sport		1	EvT		2	E (20 et 80%)	20 mn et 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 13 : Connaissances Techniques et culturelles APSA Théories	6											
	Théorie APSA 1*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 2*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 3*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3											
	Pratique APSA 1		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 2		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 3		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	6											
	EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	EC 2 : Outils informatiques, MTU		1	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 3 : Forum PPF			EvT		1	A1					1	Mémoire	
	EC 4 : Module Responsabilité Sociétale et Environnementale			EvT			A3						A3	
		30												

		UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9												
		EC 1 : Fonctions biologiques		1	EvT		1	QCM	30 min	1	QCM	15 min	1	QCM	15 min
		EC 2 : Anatomie 2		1	EvC	100%	2	QCM	15 mn						
		EC 3 : Biomécanique		1	EvC	100%	2	E							
		UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
		EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC 2 : Histoire du mouvement sportif		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		UE 23 : Connaissances Techniques et culturelles APSA Théories	6												
		Théorie APSA 4*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Théorie APSA 5*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Théorie APSA 6*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 24 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
		Pratique APSA 4		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		Pratique APSA 5		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		Pratique APSA 6		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h

2

Choix : UE 25.1 ou 25.2	3												
UE 25.1 :Enseignements professionnels transverseaux													
EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC	100%	3	Mémoire 40% + A2 40% + QCM 20%		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Entraînement sportif		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Activité Physique Adaptée et Santé		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Education et Motricité		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Management du Sport		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 25.2 : RéoPass													
EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC	100%	3	Mémoire 50% + A2 50%		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
EC RéoPass		0,6	EvC	100%	2	EvC1 : A EvC2 : O	EvC1 : A EvC2 : O	1	O	20 min	1	O	20 min
UE 26 : Anglais	3												
EC : Anglais		1	EvC	100%	2	0+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30
	30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

**APSA Canoë kayak et escalade évalués en contrôle continu*

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3 : Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 2 - STAPS Mention Education et Motricité

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 27 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Enseignements scientifiques Transversaux communs	9												
		EC1: Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise en sport en en éducation physique		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC2: Activité, expérience, et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Croissance et maturation		1	EvT		1	E	45mn				1	E	45mn
		UE 32 : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels	6												
		EC1: Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
	B	UE 33 : Enseignements technologiques(1) spécifiques	3												
		EC 1 : Théorie Sports de raquette		0,5	EvT		2	E 60% + A 40%	1H30				1	E	1H30
		EC 2 : Théorie Entretien et santé		0,5	EvT		2	E 60% + A 40%	1H30				1	E	1H30
		UE 34 : Enseignements technologiques (2) spécifiques	3												
		EC 1 : Pratique sports e raquette		0,5	EvC	100%	2	TP	2H	1	TP	2H	1	TP	2H
		EC 2 : Pratique Entretien et santé		0,5	EvC	100%	2	TP	2H	1	TP	2H	1	TP	2H
		UE 35 : Enseignements en méthodologie de l'intervention Spécifiques	6												
		EC1 : Démarche de projet en milieu éducatif		1	EvT		1	E	1H30				1	E	1H30
		EC2 : Connaissance du milieu d'intervention		1	EvC	100%	2	TP+E et/ou O	2H	1	E	2H	1	E	2H
		C	UE 36 : Compétences transversales	3											
	EC 2 : Anglais			1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E	
			30												

4	A	UE 41A : Enseignements scientifiques Transversaux communs	3												
		EC 1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
		UE 41B : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels	3												
		EC 1 : Théorie de la motricité et contrôle moteur		1	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	B	UE 42 : Enseignements Scientifiques Spécifiques	6												
		EC1 : Méthodologie de l'enseignement de l'EPS dans le second degré		1	EvT		1	E	1H30				1	E	1H30
		EC2 : Histoire de l'éducation corporelle		1	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 43 : Enseignements technologiques(3)	3												
		Théorie sports collectifs petit terrain		0,33	EvC	100%	2	40% E et/ou TP - 60% E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
		Théorie APPN		0,33	EvT		2	E 60% + A 40%	1H30				1	E	1H30
		Théorie athlétisme		0,33	EvT		2	E 40% + E 60%	1H30				1	E	1H30
		UE 44 : Enseignements technologiques(4)	3												
		Pratique sports collectifs petits terrains		0,33	EvC	100%	2	TP	2H	1	TP	2H	1	TP	2H
		Pratique APPN		0,33	EvC	100%	2	TP	2H	1	TP	2H	1	TP	2H
		Pratique Athlétisme		0,33	EvC	100%	2	TP	2H	1	TP	2H	1	TP	2H
		UE 47 : Enseignements Methodologiques de l'intervention	6												
		EC 1 : Stage 50h en milieu scolaire		1,5	EvT		1	M					1	M	
		EC 2 : Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive aupres de public enfant , adolescent et adultes 50 h	Validation sur attestation de pratique												
		EC 3 : EEO		0,5	EvC	100%	2	E + O 20mn	1h	1	E	1h	1	E	1h

C	UE 46 : Enseignement lié au projet de formation	3												
	EC 1 : Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O		2	M+O		2	M+O	
	EC 2 : Enseignement optionnel		0,75	EvC	100%	2	TP/A		1	A		1	A	
	UE 48 : Enseignement Transversal	3												
	EC1 : Anglais		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

UE 46 EC 2 Enseignement optionnel

S'agissant d'un choix de l'étudiant parmi plusieurs option, les évaluations peuvent différer selon l'option choisie

La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 3 - STAPS Mention Education et Motricité

Parcours Intervention éducative dans les APSA et Education physique : Spécialisation Professorat d'EPS et Parcours Intervention éducative dans les APSA et Education physique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits 9 ou 15 selon l'option choisie

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	UE 51 : Sciences de l'intervention	6												
		EC 511 : L'intervention éducative en Sport et EPS : Théories, méthodes et résultats de recherche		1,5	EvT		1	O 40% + E 60%	2h				1	E	2h
		EC 512 : Méthodologie de l'expression écrite et orale		0,5	EVT		1	E	3h				1	E	3h
		UE 52 : Analyse de l'activité de l'élève en relation avec les apprentissages dans les APSA	3												
		EC 521 : Analyse de l'activité de l'élève en relation avec les apprentissages dans les APSA		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h
	B	UE 53 : Enseignements spécifiques complémentaires	6												
		EC 531 : Biomécanique du geste sportif		0,66	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		EC 532 : Adaptations Physiologiques à l'exercice		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC 533 : Analyse socio-historique du système éducatif		0,66	EvT		1	E	3h				1	E	3h
		UE 54 : Enseignements techniques et technologiques	6												
		EC 541 : Théorie Natation		0,42	EvT		2	E ou O 40% + E 60%	2h				1	E	2h
		EC 542 : Théorie des sports collectifs de grand terrain		0,42	EvT		2	O ou E 40% + E 60%	2h				1	E	2h
		EC 543 : Théorie Activités artistiques		0,42	EvT		2	E ou O 40% + E 60%	2h				1	E	2h
		EC 544 : Pratique Natation		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h
		EC 545 : Pratique Sports collectifs de grand terrain		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h
		EC 546 : Pratique activités artistiques		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h

C	UE 55 : Enseignements professionnels optionnels	3											
	Option activités physiques et sportives et éducation du jeune enfant		1	EvT		1	M ou TP					1	M
	Option Danse			EvC	100%	2	M + TP		1	M		1	M
	Option Tennis			EvC	100%	2	TP + M		1	M		1	M
	Option Ergonomie			EvT		1	M					1	M
	Option Sauvetage aquatique			EvC	100%	2	TP + A	2h	1	E	2h	1	E 2h
	UE 56 : Préprofessionnalisation	3											
	Stage 50h d'observation et d'intervention éducative en milieu scolaire - second degré : stage massé (20h) sem 43 puis stage filé les lundis du semestre 5 (30h)		Validation sur attestation dre stage										
	Accompagnement de stage		1	EvT		1	M					1	M
	UE 57 : Langue vivante	3											
	EC 571 : Anglais		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E
		30											
D	UE 61 : Enseignements scientifiques spécifiques à la mention	6											
	EC 611 : L'intervention éducative en Sport et EPS : Ancrages épistémologiques et théoriques		1,5	EvT		1	E	2h				1	E 2h
	EC 612 : Méthodologie de l'expression écrite et orale		0,5	EvC	100%	2	E + A		1	E ou A		1	E 1h30
	UE 62 : Histoire des pratiques corporelles dans le système éducatif au XXè siècle	3											
	EC 621 : Histoire des pratiques corporelles dans le système éducatif au XXè siècle		1	EvT		1	E	4h				1	E 4h
	UE 63 : Enseignements spécifiques complémentaires	3											
	EC 631 : Cultures sportives et apprentissage en éducation physique		0,5	EvT		1	E	2h				1	E 2h
	EC 632 : Techniques sportives et éducation corporelle		0,5	EvT		1	E	2h				1	E 2h

6	E	UE 64 : Enseignements théoriques techniques et technologiques	6												
		EC 641 : Théorie Sports de combat		0,75	EvT		2	O ou E 40% + E 60%	2h				1	E	2h
		EC 642 : Théorie Activités gymniques		0,75	EvT		1	E ou O 40% + E 60%	2h				1	E	2h
		EC 643 : Pratique Lutte		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h
		EC 644 : Pratique activités gymniques		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h
	F	UE 65 : Enseignements professionnels optionnels	3												
		Option activités physiques et sportives et éducation du jeune enfant		1	EvT		1	O ou TP					1	O	15mn
		Option Danse			EvC	100%	2	E+A	2h	1	E	2h	1	E	2h
		Option Tennis			EvC	100%	2	TP + O		1	M ou TP	2h	2	TP + O	2h
		Option Ergonomie			EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		Option Sauvetage aquatique			EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h
		UE 66 : Formation professionnelle à l'enseignement scolaire de l'EPS	3												
		EC 662 : Analyse réflexive sur sa pratique d'enseignant		1	EvC	100%	2	O ou M		1	E	2h	1	E	2h
		UE 67 : UE Libre	3	1											
	UE 68 : Langue vivante	3													
		EC 671 : Anglais		1	EvC	100%	2	O + E		2	O + E		2	O + E	
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 3 - STAPS Mention Education et Motricité

Parcours Enseignement, professorat des écoles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits 15 ou 18 selon l'option choisie

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	UE 51 : Sciences de l'intervention	6												
		EC 511 : L'intervention éducative en Sport et EPS : Théories, méthodes et résultats de recherche		1,5	EvT		1	O 40% + E 60%	2h				1	E	2h
		EC 512 : Méthodologie de l'expression écrite et orale		0,5	EVT		1	E	3h				1	E	3h
		UE 52 : Analyse de l'activité de l'élève en relation avec les apprentissages dans les APSA	3												
		EC 521 : Analyse de l'activité de l'élève en relation avec les apprentissages dans les APSA		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h
	B	UE 53 : Enseignements spécifiques complémentaires	6												
		EC 531 : Biomécanique du geste sportif		0,66	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		EC 532 : Adaptations Physiologiques à l'exercice		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC 533 : Analyse socio-historique du système éducatif		0,66	EvT		1	E	3h				1	E	3h
		UE 54 : Enseignements techniques et technologiques	6												
		EC 541 : Théorie Natation		0,42	EvT		2	E ou O 40% + E 60%	2h				1	E	2h
		EC 542 : Théorie des sports collectifs de grand terrain		0,42	EvT		2	O ou E 40% + E 60%	2h				1	E	2h
		EC 543 : Théorie Activités artistiques		0,42	EvT		2	E ou O 40% + E 60%	2h				1	E	2h
		EC 544 : Pratique Natation		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h
		EC 545 : Pratique Sports collectifs de grand terrain		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h
		EC 546 : Pratique activités artistiques		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP	2h

C	UE 55 : Enseignements professionnels optionnels	3											
	Option activités physiques et sportives et éducation du jeune enfant		1	EvT		1	M ou TP					1	M
	Option Danse			EvC	100%	2	M + TP		1	M		1	M
	Option Tennis			EvC	100%	2	TP + M		1	M		1	M
	Option Ergonomie			EvT		1	M					1	M
	Option Sauvetage aquatique			EvC	100%	2	TP + A	2h	1	E	2h	1	E 2h
	UE 56 : Préprofessionnalisation	3											
	Stage 50h d'observation et d'intervention éducative en milieu scolaire - premier degré : stage massé 25h sem 43 puis 25h semaine 18 Validation sur attestation de stage												
	Accompagnement de stage		1	EvT		1	M					1	M
	UE 57 : Langue vivante	3											
	EC 571 : Anglais		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E
		30											
D	UE 61 : Enseignements scientifiques spécifiques à la mention	6											
	EC 611 : L'intervention éducative en Sport et EPS : Ancrages épistémologiques et théoriques		1,5	EvT		1	E	2h				1	E 2h
	EC 612 : Méthodologie de l'expression écrite et orale		0,5	EvC	100%	2	E + A		1	E ou A		1	E 1h30
	UE 62 : Histoire des pratiques corporelles dans le système éducatif au XX^e siècle	3											
	EC 621 : Histoire des pratiques corporelles dans le système éducatif au XX ^e siècle		1	EvT		1	E	3h				1	E 3h
	UE : Aide à la préparation épreuve de français	3		EvC					1	E*	30 mn	1	E* 30 mn
	UE 64 : Enseignements théoriques techniques et technologiques	6											
	EC 641 : Théorie Sports de combat		0,75	EvT		2	O ou E 40% + E 60%	2h	1	E	2h	1	E 2h
	EC 642 : Théorie Activités gymniques		0,75	EvT		1	E ou O 40% + E 60%	2h				1	E 2h
	EC 643 : Pratique Lutte		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP 2h
6	EC 644 : Pratique activités gymniques		0,25	EvC	100%	2	TP	2h	1	TP	2h	1	TP 2h

F	UE : Aide à la préparation épreuve de mathématiques	3		EvC					1	E*	30 mn	1	E*	30 mn
	UE 66 : Formation professionnelle à l'enseignement scolaire de l'EPS	3												
	EC 662 : Analyse réflexive sur sa pratique d'enseignant		1	EvC	100%	2	O ou M		1	E	2h	1	E	2h
	UE libre Aide à la préparation aux oraux du concours de professeur des écoles, option français ou mathématiques	3		EvT		1	QCM/QROC Moodle	1h30				1	E	1h30
	UE : Aide à la préparation épreuve de polyvalence	3		EvC					1	E*	30 mn	1	E*	30 mn
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

* Les écrits peuvent prendre la forme d'épreuve Moodle surveillées dans les locaux de l'UCA

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANساد - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines



UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE PSSSE: N1 Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT // (LCSH) Leisha LECOINTRE	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Priscilla WIND Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais : M. Imco LANTING Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :

SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr

LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Anglais STAPS													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2

LANSAD Anglais SCIENCES

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min

LANSAD Anglais LCC/LCSH

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD LCC/LCSH EAD

LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

LANSAD Anglais PSSSE

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD Anglais PSSSE EAD

N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

Licence STAPS : Entraînement Sportif

Conseil de Gestion : 06/07/2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention Entraînement Sportif : **Vincent MARTIN** vincent.martin@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 STAPS Clermont	Eric Doré et Lilian Carrias	eric.dore@uca.fr lilian.carrias@uca.fr
N1 STAPS Vichy	Rémi Besseyre	remi.besseyre@uca.fr
N2 STAPS ES	David Sebillaud	david.sebillaud@uca.fr
N3 STAPS ES	Vincent Martin	vincent.martin@uca.fr

Contacts en scolarité :

N1 Clermont : Marion NOEL marion.noel@uca.fr

N1 Vichy : Charlotte MARATRAT charlotte.maratrat@uca.fr

N2 Clermont : Benoit BOBOUL benoit.boboul@uca.fr

N3 Clermont : Cathie VAURIS cathie.vauris@uca.fr

Option sportive	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Haltérophilie/ Musculation	MAÎTRE Sébastien	sebastien.maitre@uca.fr
Fitness	RULLIER Veronique	veronique.rullier@uca.fr
Football	HEROS Stéphane	stephane.heros@uca.fr
Rugby	CARRIAS Lilian	lilian.carrias@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Pour les LAR 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI Si dans ParcourSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 1 absence injustifiée aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Concernant les cours de travaux pratiques des APSA : lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé (pratique sportive effective) à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, et peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note. Cette disposition est valable pour les deux sessions d'examen.

Cette disposition (substitution d'évaluation pratique par une activité annexe) ne s'applique pas à l'option sportive choisie en N3 de la mention ES

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2 - ES	50 h	01/09 au 30/05
Niveau 3 - ES	150 h	01/09 au 30/05

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 Mai 2022.

Référent stage pour la formation : SEBILLAUD David david.sebillaud@uca.fr

Afin de pouvoir prétendre à la carte professionnelle, telle que définie par le code du Sport, l'option sportive validée dans le cadre de la Licence STAPS : Entraînement sportif doit être mentionnée dans le supplément au diplôme (Annexe Descriptive au Diplôme).

Les options sportives proposées par l'UCA sont « Football », "Rugby", "Fitness" et « Préparation physique (Haltérophilie – musculation) ».

Afin de valider cette option sportive, une formation attestante est définie. Sa validation entraîne automatiquement la mention de cette option dans le supplément au diplôme. Cette validation est prononcée par le Jury de la Licence STAPS - Entraînement sportif, en fin de niveau 3.

La formation attestante est composée d'un ensemble d'enseignements de N2 et N3 spécifiques à l'option sportive choisie. Elle ne donne lieu à aucun cours supplémentaire et n'engendre pas de modalités spécifiques : les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des Unités d'Enseignement - UE et Éléments Constitutifs - EC pris en compte pour la validation de cette formation attestante sont celles de la Licence. La validation de la formation attestante est conditionnée à la réussite de chacun des UE ou EC la composant, sans compensation. Des points jury pourront être attribués.

Elle est également conditionnée par la validation de la licence STAPS ES.

Cas particulier des étudiants n'ayant pas fait le N2 de la Licence STAPS : Entraînement sportif à l'UCA :

Une Commission pédagogique peut valider au sein de cette formation attestante, les éléments correspondant aux enseignements de N2 en fonction du profil de l'étudiant (N2 hors UCA, obtention de diplômes fédéraux...).

Cette validation devra être portée à la connaissance de l'étudiant dès le début de l'année universitaire.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - STAPS Commun à toutes les mentions Licence STAPS compensation intégrale					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Compensation intégrale					

Niveau 2 STAPS ES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A : Bloc scientifique commun	31 ; 32 ; 41A 41B	24		X	D
B : Option sportive	33 ; 43 ; 47	12		X	D
C : Compétences technologiques en entraînement sportif	35 ; 42 ; 44	15		X	D
D : Bloc Transversal	36 ; 46 ; 48	9	X		

Niveau 3 STAPS ES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A : Bloc scientifique	51 ; 52 ; 53 ; 54	12		X	E
B : Bloc option sportive	56 ; 63	15		X	E
C : Bloc transversal Entraînement	55 ; 57 ; 61 ; 62	15		X	E
D : Stage	65	6		X	E
E : Bloc Transversal	58 ; 64 ; 66 ; 67	12	X		

NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits

30

(33 si Réopass)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6												
		EC 1 : Anatomie 1		1	EvC	100%	2	QCM	15mn	1	QCM	15mn	1	QCM	15 min
		EC 2 : Bioénergétique		1	EvC	100%	2	QCM+E	2x15 min	1	QCM+E	20 mn	1	QCM+E	20 mn
		UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	9												
		EC 1 : Sociologie des pratiques sportives		1	EvC	100%	2	QCM	15 min				1	QCM	15 min
		EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	40 min	1	E	1h	1	E	40 min
		EC 3 : Economie et Gestion du sport		1	EvT		2	E (20 et 80%)	20 mn et 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 13 : Connaissances Techniques et culturelles APSA Théories	6												
		Théorie APSA 1*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Théorie APSA 2*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Théorie APSA 3*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
		Pratique APSA 1		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		Pratique APSA 2		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		Pratique APSA 3		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	6												
		EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Outils informatiques, MTU		1	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 3 : Forum PPF			EvT		1	A1					1	Mémoire	
		EC 4 : Module Responsabilité Sociétale et Environnementale			EvT			A3						A3	
			30												

UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9												
EC 1 : Fonctions biologiques		1	EvT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min
EC 2 : Anatomie 2		1	EvC	100%	2	QCM	15 mn	1	QCM	15 min	1	QCM	15 min
EC 3 : Biomécanique		1	EvC	100%	2	E		1	E	45 mn	1	E	45 mn
UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Histoire du mouvement sportif		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h
UE 23 : Connaissances Techniques et culturelles APSA Théories	6												
Théorie APSA 4*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Théorie APSA 5*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Théorie APSA 6*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 24 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
Pratique APSA 4		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
Pratique APSA 5		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
Pratique APSA 6		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
Choix : UE 25.1 ou 25.2	3												
UE 25.1 :Enseignements professionnels transverseaux													
EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC	100%	3	Mémoire 40% + A2 40% + QCM 20%		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Entraînement sportif		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Activité Physique Adaptée et Santé		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Education et Motricité		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Management du Sport		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h

	UE 25.2 : RéoPass													
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC	100%	3	Mémoire 50% + A2 50%		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
	EC RéoPass		0,6	EvC	100%	2	EvC1 : A EvC2 : O	EvC1 : A EvC2 : O (20 min)	1	O	20 min	1	O	20 min
	UE 26 : Anglais	3												
	EC : Anglais		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

**APSA Canoë kayak et escalade évalués en contrôle continu*

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3 : Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 2 - STAPS Mention Entraînement Sportif

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits 36 (ou 33 si option fitness)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coeff.) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (si différent)			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Enseignements Scientifiques Communs Transversaux	9												
		EC 31.1 : Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise en sport en en éducation physique		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC 31.2 : Activité expérience et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC 31.3 : Croissance et maturation		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
	A	UE 32 : Enseignements Scientifiques Transversaux Optionnels	6												
		EC 32.1 : Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 32.2 : Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
	B	UE 33 : Option sportive	6												
		EC 33.1 : Option sportive													
		Choix 1 : Haltérophilie/musculation													
		Musculation N1		0,75	EvC	100%	4	1TP + 2PP + MSP		4	1E + 2PP + MSP	E = 1h	4	1E +2 PP + MSP	E = 1h
		Activités de la forme		0,75	EvT+EvC	50%	2	E + MSP	1h	2	E + MSP	1h	2	E+MSP	1h
		Choix 2 : Fitness													
		Musculation N1		0,75	EvC	100%	4	1TP + 2PP + MSP		4	1E + 2PP + MSP	E = 1h	4	1E +2 PP + 1 MSP	E = 1h
		Activités de la forme		0,75	EvT+EvC	50%	2	E + MSP	1h	2	E + MSP	1h	2	E+MSP	1h
		Choix 3 : Football		1,5	EvC	100%	4	PP + M + 2O	10 min	4	PP + M + 2O	10 min	2	M + O	20 min
		Choix 4 : Rugby		1,5	EvC	100%	3	MSP + 2TP		2	E + MSP	1h	2	E + MSP	1h
			EC 33.2 : Préparation physique Niveau 1		0,5	EvC	100%	2	1 E + 1 TP	E = 30 min	1 E	1h		1	1 E

C	UE 35 : Méthodologie d'intervention	6												
	EC 35.1 : Principes généraux de l'entraînement et programmation		0,75	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	EC 35.2 : Méthodologie du projet d'encadrement dans les APS		0,5	EvT+EvC	40%	2	MSP E	1 h	2	MSP E	1 h	1	E	1 h
	EC 35.3 : Evaluation de la condition physique		0,75	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
D	UE 36 : Langue Vivante	3												
	EC 36.1 : Anglais 2.1		1	EvC	100%	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	O + E	E : 1h O : 10 min
		30												
A	UE 41A : Enseignements scientifiques transversaux communs	3												
	EC 41A.1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
A	UE 41B : Enseignements scientifiques transversaux optionnels	6												
	EC 41B.1 : Théorie de la motricité et contrôle moteur		1	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	EC 41B.2 : Anatomie Fonctionnelle		1	EvC	100%	2	QCM		1	QCM	15 min	1	QCM	15 min
C	UE 42 : Enseignements Scientifiques spécifiques à la mention	3												
	EC 42.1 : Aides ergogéniques à la performance		0,4	EvT		1	E	45 min				1	E	45 min
	EC 42.2 : Analyse de l'activité de l'entraîneur		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
B	UE 43 : Option sportive Niveau 2	3												
	Choix 1 : Haltérophilie/musculation													
	Musculation N2		0,5	EvT+EvC	50%	5	1 E + 2TP + MSP + PP	E : 1h30	3	MSP+PP+E	1h30	2	1 E + PP	E : 1h30
	Haltérophilie		0,5	EvC	100%	3	1TP + 2PP		3	1E + 2PP	E = 1h	3	1E + 2PP	E = 1h
	Choix 2 : Fitness													
	Musculation N2		0,5	EvT+EvC	50%	5	1 E + 2TP + MSP + PP	E : 1h30	3	MSP+PP+E	1h30	3	1 E + PP	E : 1h30
	Fitness		0,5	EvT		2	MSP + E	MSP 15 min E = 1h				1	E	1h
	Choix 3 : Football		1	EvC	100%	3	MSP + TP + O	5 min	3	MSP + TP + O	5 min	1	O	20 min
	Choix 4 : Rugby		1	EvC	100%	3	MSP + 2TP		2	E	1h	2	E	1h

C	UE 44 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques à la mention	6												
	EC 44.1 : Préparation physique niveau 2		1	EvC	50%	4	E+M+TP+MS P+A	E : 1h30	3	E+A+MSP		1	E	1h30
	EC 44.2 : Préparation mentale		0,5	EvC	100%	2	TP + O		2	TP + O		1	E	2h
	EC 44.4 : Analyse vidéo		0,5	EvT		1	V	5 min				1	V	5 min
D	UE 46 : Enseignement lié au projet de formation	3												
	EC 46.1 : Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O	5 min	2	M+O	5 min	2	M+O	5 min
	EC 46.2 : Enseignement optionnel		0,75	EvC	100%	2	TP/A		1	A		1	A	
B	UE 47 : Stage	3												
	EC 47.1 : Stage et Construction du projet d'intervention		1	EvT		2	A (option HM et Fitness) ou M (Option Foot) + O	20 min				2	A (option HM et Fitness) ou M (Option Foot) + O	20 min
	EC 47.2 : Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive auprès de public enfant , adolescent et adultes 50 h		validation sur attestation de pratique											
D	UE 48 : Langue Vivante	3												
	EC 48.1 : Anglais 2.2		1	EvC	100%	2	O+E	E : 1h O : 10 min	2	O+E	E : 1h O : 10 min	2	O+E	E : 1h O : 10 min
		30												

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance . V = Vidéo

PP = performance physique

MSP = Mise en situation pédagogique

A : autre (à préciser dans les remarques)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 46.2 : A = épreuve de pratique ou de mise en situation d'encadrement ou oral selon l'option choisie

L'accès aux épreuves de 2nde chance des activités 'Accompagnateur Moyenne Montagne' et 'Voile' ne sera autorisé que si l'étudiant a participé, en cours d'année, à un nombre de séances suffisant pour garantir sa sécurité lors de la pratique. Cette restriction doit être prise en compte par l'étudiant lorsqu'il effectue son choix d'activité.

UE 47.1 : A = Fiches de séance

La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 3 - STAPS Mention Entraînement Sportif

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	UE 51 : Adaptations physiologiques à l'entraînement	3												
		EC 1 : Adaptations physiologiques à l'entraînement		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 52 : Analyse de l'activité	3												
		EC 1 : Analyse mécanique du geste sportif. Etudes de cas		1	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
	A	UE 53 : Analyse anthropologique de l'expérience en entraînement	3												
		EC 1 : Analyse anthropologique de l'expérience en entraînement		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 54 : Approche psychologique de la performance	3												
		EC 1 : Approche psychologique de la performance		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	C	UE 55 : Evaluation, programmation	6												
		EC 1 : Evaluation de la performance		0,66	EvT+EvC	50%	2	M + E	E 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Fatigue, sûrentraînement et santé du sportif		0,66	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		EC 3 : Planification de l'entraînement		0,66	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	B	UE 56 : Option sportive	6												
		Option Haltéro/muscu													
		EC 1 Haltérophilie - Musculation		0,5	EvC	100%	3	1TP + 2PP		3	1E + 2PP	1h	3	1E + 2PP	1h
		EC 2 Activités de la forme et force ou Analyse vidéo		0,5	EvT EvT		1 1	E AV	1h				1 1	E E	1h 1h
		EC 3 Mise en situation pédagogique		0,5	EvT		1	MSP	20 min				1	MSP	20 min
		EC 4 Préparation physique spécifique		0,5	EvT+EvC	50%	3	TP + M + E	E 1h30	2	TP + E	1h30	2	TP+E	1h30

	Option Fitness													
	EC 1 Fitness		0,5	EvT	50%	1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 Activités de la forme et force		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 3 Mise en situation pédagogique		0,5	EvC	100%	2	PP + MSP		2	PP + MSP		1	MSP	
	EC 4 Préparation physique spécifique		0,5	EvT+EvC	50%	3	TP + M + E	E 1h30	2	TP + E	1h30	2	TP+E	1h30
	Option Football													
	EC 1 Conceptualisation projet de jeu et plan de jeu		1,75	EvC	100%	3	PP + O + A		3	PP + O + A		1	O	15 min
	EC 4 Analyse vidéo		0,25	EvT		1	AV					1	E	1h
C	UE 57 : Stage : analyse de l'activité approche scientifique	3												
	EC 1 : AP et Sport : Objet de recherche S5		1	EvC	100%	4	1M + 3TP		3	E 2TP	1h	1	E	1h
E	UE 58 : Langue vivante	3												
	EC 1 : Anglais		1	EvC	100%	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	E + O	E : 1h O : 10 min	2	E + O	E : 1h O : 10 min
		30												
C	UE 61 : Enseignements scientifiques	3												
	EC 1 : Expérience et engagement dans l'entraînement sportif		0,5	EvT+EvC	25%	4	M+O+E	E = 1h	4	M+O+E	E = 1h	1	E	1h
	EC 2 : Approche ergonomique		0,5	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
C	UE 62 : Analyse de l'activité sportive	3												
	EC 1 : Analyse quantitative du geste sportif		0,5	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
	EC 2 : AP et Sport : Objet de recherche S6		0,5	EvT		2	M + O					2	M + O	
B	UE 63 : Option Sportive	9												
	Option Haltéro/muscu													
	EC 1 Haltérophilie		2	EvC	100%	4	1 TP + 2PP + MSP		4	1 TP + 2PP + MSP		2	PP + E	1h
	EC 2 Entraînement et préparation à la performance		1	EvC	100%	2	E	2 x 30 min	1	E	1h	1	E	1h

6		Option Fitness													
		EC 1 Fitness N2		0,75	EvC	100%	2	PP+MSP		2	PP+MSP		3 2	PP+E	E 1h
		EC 2 Fitness N3		2,25	EvT+EvC	33%	4	EvC = V+MSP EvT = M+O		4	EvC = V+MSP EvT = M+O		3	MSP+M+O	
		Option Football													
		EC 2 : Mise en œuvre d'un projet de jeu		3	EvT		2	MSP + O	15 min				1	O	15 min
E		UE 64 : Gestion, organisation, création d'un projet sportif	3												
		EC 1 : Management d'un projet sportif		0,66	EvT		1	M					1	M	
		EC 3 : Gestion des structures													
		EC 2 : Filières sportives		0,33	EvT		1	E	1h				1	E	1h
D		UE 65 : Formation professionnelle à l'entraînement sportif	6												
		EC 1 : Analyse réflexive sur sa pratique d'entraîneur		0,5	EvT		1	M					1	E	1h30
		EC 2 : Stage		1,5	EvC	100%	2	M + O	30 min	2	M + O	30 min	2	M + O	30 min
E		UE 66 : UE libre	3												
		EC 1 : UE libre		1	En fonction de l'UE libre choisie										
E		UE 67 : Langue vivante	3												
		EC 1 : Anglais		1	EvC	100%	3	O + E	E : 1h O : 10 min	3	O + E	E : 1h O : 10 min	3	O + E	E : 1h O : 10 min
			30												

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance . V = Vidéo

PP = performance physique

MSP = Mise en situation pédagogique

A : autre (à préciser dans les remarques)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 56 : nature de l'épreuve "Autre" : Pratique et Mise en situation Pédagogique

UE 56 EC 4 Analyse vidéo : nature de l'épreuve "AV" : Création d'une vidéo d'analyse de l'activité ou du jeu

UE 63 + UE 62 (EC2) : l'évaluation de 1ère session sera réalisée en commun, à partir du même travail de mémoire et d'oral, mais avec les compétences évaluées ne

UE 56 et 63: les épreuves comportant une performance physique (PP) ne sont pas substituables par un autre type d'épreuve.

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANساد - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines



UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE PSSSE: N1 Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT // (LCSH) Leisha LECOINTRE	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Priscilla WIND Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais : M. Imco LANTING Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :

SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr

LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Anglais STAPS													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2

LANSAD Anglais SCIENCES

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min

LANSAD Anglais LCC/LCSH

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD LCC/LCSH EAD

LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

LANSAD Anglais PSSSE

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD Anglais PSSSE EAD

N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2026 - 2027

Licence STAPS : MANAGEMENT DU SPORT

Conseil de Gestion : 06/07/2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention Management du Sport : Emmanuel MOTARD ; emmanuel.motard@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 STAPS Clermont Commun	Eric Doré Lilian Carrias	eric.dore@uca.fr lilian.carrias@uca.fr
N1 STAPS Vichy	Rémi Besseyre	remi.besseyre@uca.fr
N2 MS	Emmanuel Motard	emmanuel.motard@uca.fr
N3 MS	Emmanuel Motard	emmanuel.motard@uca.fr

Contacts en scolarité :

N1 STAPS Clermont : Marion NOEL marion.noel@uca.fr

N1 Vichy : Charlotte MARATRAT Charlotte.maratrat@uca.fr

N2 STAPS Clermont : Benoît BOBOUL Benoit.boboul@uca.fr

N3 STAPS Clermont : Cathie VAURIS cathie.vauris@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 1 absence injustifiée aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Concernant les cours de travaux pratiques des APSA : lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé (pratique sportive effective) à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, et peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note. Cette disposition est valable pour les deux sessions d'examen.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2 management du sport	100 h	septembre à mai
Niveau 3 management du sport	250 h	septembre à juin

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation N2 STAPS MS : Emmanuel Motard

N3 STAPS MS : Emmanuel Motard

stages.staps@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - STAPS Commun à toutes les mentions Licence STAPS Compensation intégrale					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Compensation intégrale					

Niveau 2 - STAPS Management du Sport					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
bloc A: Enseignements Scientifiques transversaux	31,32,41A,41B	21		X	
Bloc B: Enseignements techniques et technologiques MS	33, 34 , 43, 44	12		X	
Bloc C: Langue vivante et option diplômante	36, 46, 48	9	x		
Bloc D enseignement scientifiques et complémentaire MS	35, 42, 47	18		x	

Niveau 3 - STAPS Management du Sport					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A	51, 52	12		X	
Bloc B	53, 54	9		X	
Bloc C	55, 56	9		X	
Bloc D	61, 65	12		X	E
Bloc E	62, 66, 67	9	X		
Bloc F	63, 64	9		X	E

NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits 30 (33 si Réopass)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6												
		EC 1 : Anatomie 1		1	EvC	100%	2	QCM	15mn	1	QCM	15mn	1	QCM	15 min
		EC 2 : Bioénergétique		1	EvC	100%	2	QCM+E	2x15 min	1	QCM+E	20 mn	1	QCM+E	20 mn
		UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	9												
		EC 1 : Sociologie des pratiques sportives		1	EvC	100%	2	QCM	15 min				1	QCM	15 min
		EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	EvC et 1Ev	E	40 min	1	E	1h	1	E	40 min
		EC 3 : Economie et Gestion du sport		1	EvT		2	E (20 et 80%)	20 mn et 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 13 : Connaissances Techniques et culturelles APSA Théories	6												
		Théorie APSA 1*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Théorie APSA 2*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Théorie APSA 3*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
		Pratique APSA 1		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		Pratique APSA 2		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		Pratique APSA 3		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	6												
		EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Outils informatiques, MTU		1	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 3 : Forum PPF			EvT		1	A1					1	Mémoire	
		EC 4 : Module Responsabilité Sociétale et Environnementale			EvT			A3						A3	

[illegible]

	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC	100%	3	Mémoire 50% + A2 50%		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
	EC RéoPass		0,6	EvC	100%	2	EvC1 : A EvC2 : O	EvC1 : A EvC2 : O (20 min)	1	O	20 min	1	O	20 min
	UE 26 : Anglais	3												
	EC : Anglais		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

**APSA Canoë kayak et escalade évalués en contrôle continu*

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3 : Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 2- STAPS MENTION MANAGEMENT DU SPORT

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits 27

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients)	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					E avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Enseignements Scientifiques Transversaux Communs	9												
		EC1: Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise en sport en éducation physique		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC2: Activité, expérience, et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Croissance et maturation		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
		UE 32 : Enseignements scientifiques Transversaux	6												
		EC1: Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Outil de management		1	EvC/EvT	50%	2	TP	2h	1	E	2h	1	E	2h
	B	UE 33 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques	3												
		EC 1 :théorie activités nautiques		0,5	EvC	100%	2	M+O		1	E	1h	1	E	1H
		EC 2 : théorie activités hivernales		0,5	EvC	100%	2	M+O		1	E	1h	1	E	1H
		UE 34 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques	3												
		EC 1 :pratiques activités nautiques		0,5	EvC	100%	2	TP	2	2	TP	1H		TP	1H
		EC 2 : pratiques activités hivernales		0,5	EvC	100%	3	TP		1	TP		1	TP	
	D	UE 35 : Enseignements complémentaires spécifiques	6												
		EC 1 : Outils de communication		0,66	EVT		1	E	1h30				1	E	1H
		EC 2: Evenementiel sportifs et Politiques publiques		0,66	EVC	100%	3	E+O	1h	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 3 : Analyse financière et conduite de projet		0,66	EVT		1	E	1H				1	E	1H
	C	UE 36 : Langue Vivante	3												
		EC 1 : Anglais 2.1		1	EVC	100%	2	E+O		2	E+O		2	E+O	
			30												

4	A	UE 41A : Enseignements scientifiques transversaux communs	3												
		EC 1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
		UE 41B : Enseignements scientifiques transversaux	3												
		EC 1 : Théorie de la Motricité		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC 2 : Ingénierie de projet territorial et communication digitale		0,5	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	D	UE 42 : Enseignements scientifiques spécifiques MS	9												
		EC 1 : Sociologie des cultures sportives		1	EvT		1	E+M	2h				1	E	2h
		EC 2 : Ethnographie des espaces sportifs		1	EvC	100%	2	M+E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 3 : Entreprise et marque de sport		1	EvC/EvT	50%	2	E+TP	1h	1	E	1h30	1	E	1h
	B	UE 43 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques MS	3												
		EC 1 : Théorie Multiactivité été		0,33	EvC	100%	2	M+O		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Théorie des loisirs récréatifs et culturels, des sports alternatifs et innovants		0,66	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		UE 44 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques MS	3												
		EC 1 : Pratiques Multiactivité été		0,33	EvT		1	TP	1h				1	TP	1h
		EC 2 : Pratique des loisirs récréatifs et culturels		0,33	EvT		1	TP	1h				1	TP	1h
		EC 3 : Pratique des sports alternatifs et innovants		0,33	EvT		1	TP	1h				1	TP	1h
	C	UE 46 : Enseignements optionnels + PPF	3												
		EC 1: Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O		2	M+O		2	M+O	
		EC2 : Enseignement optionnel		0,75	EvC	100%	2	TP/A		1	E/A		1	E/A	

D	UE 47 : STAGE 100 H	3												
	EC : Stage		1	EvC	100%	2	M+O	0=15 mn	2	M+O	0=15 mn	2	M+O	0=15 mn
	EC 1: Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire à raison de 100 h et pratique d'animation sportive auprès de public enfant, adolescent et adulte			validation sur attestation de pratique										
C	UE 48 : Langue vivante	3												
	EC 1 : Anglais 2.2		1	EVC	100%	2	E+O		2	E+O		2	E+O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

UE 46 EC2 : L'accès aux épreuves de 2nde chance des activités 'Accompagnateur Moyenne Montagne' et 'Voile' ne sera autorisé que si l'étudiant a participé, en cours d'année, à un nombre de séances suffisant pour garantir sa sécurité lors de la pratique. Cette restriction doit être prise en compte par l'étudiant lorsqu'il effectue son choix d'activité.

La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 3- STAPS MENTION MANAGEMENT DU SPORT

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficient ts)	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					E avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	UE 51 : Projet et espaces sportifs	6												
		EC1 : Ingénierie du projet		1	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EC2 : Equipements et espaces sportifs		1	EvT		1	E	2H				1	E	2H
	A	UE 52 : Enseignements scientifiques	6												
		EC1 : Sociologie du loisir et initiation à la recherche		1	EvC + EvT	50%	2	E+M	2h	2	E+M	2h	2	E+M	2h
		EC2 : Socio-marketing et méthodologie de la recherche		1	EvC	100%	2	M+M		1	E	2h	1	E	2h
	B	UE 53 : Pratiques sportives et étude des univers du sport et des loisirs	3												
		EC1 : APS 1 (pratique et animation)		validation sur attestation de présence						1	Dossier		1	Dossier	
		EC2 : Etude d'un secteur organisationnel		1	EvC	100%	3	E+M+O		1	E	2H	1	O	20mn
	B	UE 54 : Outils professionnels et logiques managériales	6												
		EC1 : Accompagnement du projet professionnel		validation sur dossier											
		EC2 : Créativité		0,66	EvC + EvT	50%	3	2TD + E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC3 : Gestion des ressources humaines et sport et responsabilité sociétale des entreprises		0,66	EvC	100%	2	E + O		1	E	1H	1	E	1H
		EC4 : Analyse financière des organisations sportives		0,66	EvC	100%	2	2TD		1	E	2h	1	E	1h
	C	UE 55 : Marketing et Communication	6												
EC1 : Ingénierie de l'Évènementiel			1	EVT		1	E	2h				1	E	2h	
EC2 : Marketing des produits et services sportifs			1	EvC	100%	2	M+E		1	E	1h	1	E	1h	
C	UE 56 : Langue Vivante	3													
	Anglais 3.1		1	EVC	100%	2	E+O		2	E+O		2	E+O		
			30												

6	D	UE 61 : Micro-projet	6											
		Micro-projet		2	EvC	100%	2	M + S		2	M + S		2	M + S
	E	UE 62 : Enseignements scientifiques	3											
		EC1 : Sport, Territoire et Politiques Publiques		0,33	EvT		1	E	2h				1	E
		EC2 : Analyse juridique et fonctionnement des structures sportives		0,33	EvT		1	E	2h				1	E
		EC3 : Sciences sociales et organisations sportives		0,33	EvT		1	E	2h				1	E
	F	UE 63 : Pratiques sportives et territoires récréatifs	3											
		EC1 : APS 2 (pratique et animation)		validation sur attestation de présence						1	Dossier		1	Dossier
		EC2 : Audit des territoires sportifs		1	EvC	100%	2	M + O		1	E	2h	1	E
	F	UE 64 : Innovation et Communication	6											
		EC1 : Communication, design et infographie, réseaux sociaux et réseaux professionnels		1	EVC	100%	4	3 TP + M		2	E + M	2h	1	E
		EC2 : Gestion de l'innovation		0,33	EvC + EvT	50%	4	3TD + 1EvT	1h	1	E	1h	1	E
		EC3 : Culture entrepreneuriale et sport		0,33	EvC + EvT	50%	4	3TD + 1EvT	1h	1	E	1h	1	E
		EC4 : Conception de produits et de services		0,33	EvC	100%	2	M + TD		2	M + E	1h30	1	E
	D	UE 65 : Formation professionnelle à l'intervention en management du sport	6											
		Stage 250h		2	EvC	100%	2	M + S		2	M + S		2	M + S
		Témoignages professionnels		validation sur attestation de présence										
	E	UE 66 : UE libre	3											
		UE libre		1										
	E	UE 67 : Langue vivante	3											
		Anglais 3.2		1	EVC	100%	2	E+O		2	E+O		2	E+O
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

nature de l'épreuve "Autre" : évaluation des pratiques sportives

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANساد - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines



UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE PSSSE: N1 Jean-Pierre BONNETIER N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT // (LCSH) Leisha LECOINTRE	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Priscilla WIND Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais : M. Imco LANTING Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :

SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr

LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Anglais STAPS													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2

LANSAD Anglais SCIENCES

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min

LANSAD Anglais LCC/LCSH

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD LCC/LCSH EAD

LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

LANSAD Anglais PSSSE

N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min

LANSAD Anglais PSSSE EAD

N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

Portail N1 STAPS parcours Passerelle Kiné

Conseil de Gestion : 06/07/2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la passerelle : **Gael Ennequin** gael.ennequin@uca.fr

Organisation de la formation
15 places sont réservées aux étudiants ayant validé le premier niveau d'une Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives dans le cadre d'un dispositif spécifique nommé "Passerelle STAPS-Kiné". Ce dispositif comprend 42 crédits issus de la formation STAPS de Niveau 1 ainsi que 18 crédits issus de la formation du Portail Réadaptation.
Admission à l'entrée aux études de masso-kinésithérapie
Seuls seront admis à concourir dans la filière Masso-Kinésithérapie, les étudiants qui ont : - validé leur année de Passerelle Kiné en obtenant 60 crédits en évaluation initiale, - obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10 / 20 au bloc « mineure réadaptation » tel que défini dans les MCCC (crédits = coefficients) Un classement sera réalisé à la fin des épreuves écrites sur l'ensemble des notes de la passerelle kiné sans prendre en compte l'anglais. Le grand jury définira deux notes « seuil » : - une première note au-delà de laquelle tous les étudiants seront reçus directement dans la formation de Masso-kinésithérapie. Ces étudiants, désignés « Grands Admis (GA) », seront reçus sur les seules notes de l'écrit. En conséquence, la note d'oral ne sera pas attribuée. Leur nombre ne pourra excéder 50 % du nombre de reçus par le N1 STAPS passerelle Kiné. - une seconde note au-delà de laquelle tous les étudiants passeront le second groupe d'épreuves (oral). L'oral se déroulera dans les mêmes conditions que celles du portail réadaptation. A l'issue du second groupe d'épreuves, les classements des étudiants admis seront faits suivant la répartition suivante : - 70 % note correspondant à la moyenne de la passerelle kiné (l'ensemble des notes de la passerelle kiné sans prendre en compte l'anglais). - 30 % note de l'oral (moyenne des notes obtenues aux 2 entretiens, chaque note étant affectée du coefficient 1)

Contact en scolarité : **Charlotte Maratrat** Charlotte.maratrat@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => l'étudiant est déclaré défaillant.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Compensation intégrale					

NIVEAU 1 - STAPS Passerelle Kiné

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des exa			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6												
	EC 1 : Anatomie 1		3	EvC	100%	2	QCM	15mn				1	QCM	15 mn
	EC 2 : Bioénergétique		3	EvC	100%	2	QCM+E	2x15 min				1	QCM+E	20 mn
	UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	6												
	EC 1 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		3	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	40 mn				1	E	40 mn
	EC 2 : Economie et Gestion du sport		3	EvT		2	E (20 et 80%)	20 mn et 1h30				1	E	1h30
	UE 13 : Connaissance Technique et culturelle APS	6												
	Théorie APSA 1*		2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 2*		2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Pratique APSA 1		1	EvC	100%		TP					1	TP	2h
	Pratique APSA 2		1	EvC	100%		TP					1	TP	2h
	UE 14 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	3												
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		3	EvC	100%	1	Mémoire					1	Ecrit	1h
	Mineure Réadaptation - 9 crédits													
	UE 15 : Anatomie Physiologie	3												
	EC 1 : Anatomie		1,5	EvT		1	QCM et/ou QROC	1h				1	QCM et/ou QROC	1h
	EC 2 : Physiologie		1,5	EvT		1	QCM	30 mn				1	QCM	30 mn

UE 16 : Santé publique	3												
EC1 : Apport des sciences humaines à la santé		1	EvT		1	QCM et/ou QROC	45 mn				1	QCM et/ou QROC	45 mn
EC 2 : Prévention des risques infectieux		1	EvT		1	QCM	30 mn				1	QCM	30 mn
EC 3 : Déterminants de la Santé		1	EvT		1	QCM	30 mn				1	QCM	30 mn
UE 17 : Douleur et Biochimie	3												
EC 1 : Douleur		1,5	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	30 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	15 mn
EC 2 : Biochimie		1,5	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h
	30												

2	UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9												
	EC 1 : Fonctions biologiques		3	EvT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min
	EC 2 : Anatomie 2		3	EvC	100%	2	QCM	15 min				1	QCM	15 min
	EC 3 : Biomécanique		3	EvC	100%	2	E					1	E	45 mn
	UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
	EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		3	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Histoire du mouvement sportif		3	EvT		1	E	2h				1	E	2h
	UE 23 : Connaissance Technique et culturelle APS	3												
	Théorie APSA 4*		2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Pratique APSA 4		1	EvC	100%		TP					1	TP	2h
	UE 24 : Anglais	3												
	EC : Anglais		3	EvC	100%	2	O+E					2	O+E	1h30
	Mineure Réadaptation - 9 crédits													
	UE 25 : Activités MK	6												
	EC 1: Activités MK et compétences		3	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	O	15 mn
	Stage		3				B							
	UE 26 : Outils méthodologiques de la santé	3												
	Outils méthodologiques de la santé		3	EvT		1	QCM et/ou QROC	1H				1	QCM	1H
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

 Enseignements communs avec le N1 STAPS Tronc commun

 Enseignements communs avec le Portail Réadaptation

REMARQUES :

Module Responsabilité sociétale et environnementale : voir annexe

Stage : B = Validé / non validé par la présence en stage et/ou par le rendu d'un rapport d'étonnement en ligne. ☒

- En évaluation initiale, la validation est obligatoire pour acquérir les crédits de l'UE et valider le semestre,
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique en 2nde chance mais cela ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur l'autre enseignement de l'UE est supérieure ou égale à 10/20, alors le stage est validé par compensation.

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.



**UFR SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

Master STAPS : Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S)

Conseil de Gestion : 06/07/2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Pr Nathalie BOISSEAU**

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
M1 APA-S	Mr Sébastien Ratel	sebastien.ratel@uca.fr
M2 APA-S	Pr Nathalie Boisseau	nathalie.boisseau@uca.fr
pas de parcours		

Contact en scolarité : Mme Isabelle CROMARIAS isabelle.cromarias@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Stages		
	durée minimale	calendrier/période
Master 1 APA-S	2 mois de stage (150 heures)	Janvier/Mars
Master 2 APA-S	minimum 5 mois de stage	Janvier/juin

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : L'ensemble des enseignants en SVS de l'UFR STAPS participent au suivi des stages et sont référents universitaires en L3, M1 et/ou M2 APA-S. Des enseignants d'autres disciplines peuvent, en binôme, apporter également compléter le suivi (co-direction).

En physiologie

Éric Doré	eric.dore@uca.fr
Sébastien Ratel	sebastien.ratel@uca.fr
Vincent Martin	vincent.martin@uca.fr
Julien Verney	julien.verney@uca.fr
Lore Metz	lore.metz@uca.fr
David Thivel	David.thivel@uca.fr
Gael Ennequin	gael.ennequin@uca.fr
Laurie Isacco	laurie.isacco@uca.fr
Mélina Bailly	melina.bailly@uca.fr
Nathalie Boisseau	nathalie.boisseau@uca.fr

Autres

Fabien Coutarel (Ergonomie)	fabien.coutarel@uca.fr
Dieter Hillairet (Management de projet –ir	dieter.hillairet@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

les blocs doivent être validés séparément en M1 et M2

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Bloc A : Tronc Commun	7.1, 7.2, 8.1, 8.2	21		x
Bloc B : Stage	8.4, 8.5	15		x
Bloc C : Connaissances scientifiques	7.3, 7.4, 8.3	24		x

Master 2 -				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Bloc A	U.E 9.1, U.E 9.2	6		x
Bloc B	U.E 9.3, U.E 10.1	33		x
Bloc C	U.E 9.4, U.E 9.5	21		x

MASTER 1 APA-S

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

6 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficient s) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 7.1 : Activité et Projet	3												
		EC 7.1.1 : Analyse de l'activité		1,5	EvT+EvC	10%	2	E+M	2h				1	E	2h
		EC 7.1.2 : Ingénierie du projet 1		1,5	EvT		1	M					1	M	
	A	UE 7.2 : Outils et méthodologie	9												
		EC 7.2.1 : Communication		3	EvT		1	O	30 min				1	O	30'
		EC 7.2.2 : Initiation à la recherche		3	EvC	100%	2	O (67%) + A (33%)	20 min	1	O (67%) + A (33%)	20 min	2	O + A	20 min
		EC 7.2.3 : Langue vivante (Anglais)		3	EvT		1	O	1h				1	O	1h
	C	UE 7.3 : Activité physique, milieux professionnels, santé	9												
		EC 7.3.1 : Education à la santé		3	EvT		1	TP	1h30				1	TP	1h30
		EC 7.3.2 : Désordres métaboliques, activités physiques, prises en charge institutionnelles		3	EvC/EvT	30%	2	TP/E	2h				1	E	2h
		EC 7.3.3 : Education, suivi et programmation nutritionnels		3	EvT		1	E	2h				1	E	2h

	C	UE 7.4 : Approche scientifique spécifique	9												
		EC 7.4.1 : Métabolisme énergétique et adaptations hormonales		4,5	EvC/EvT	30%	2	TP/E	2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC 7.4.2 : Structure et fonctions des systèmes musculo-squelettiques		4,5	EvC/EvT	30%	2	TP/E	2h	1	E	2h	1	E	2h
			30												
2	A	UE 8.1 : Problématisation et analyse réflexive	3												
		EC 8.1.1 : Epistémologie		1,5	EvT+EvC	25%	2	M+E	2h				1	E	2h
		EC 8.1.2 : Communication		1,5	EvT		1	E	2h				1	E	2h
	A	UE 8.2 : Prise en charge et réglementation	6												
		EC 8.2.1 : Aspects règlementaires et code du travail		3	EvT		1	M		1	M		1	M	
		EC 8.2.2 : Ingénierie de projet 2		3	EvT		1	M		1	M		1	M	
	C	UE 8.3 : Approche scientifique et méthodologique spécifique	6												
		EC 8.3.1 : Outils de mesure et d'analyse statistique		3	EvC	100%	4	TP	4h	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 8.3.2 : Micro-projet		3	EvT		1	M		1	M		1	M	
	B	UE 8.4 : Méthodologie de stage	6												
		EC 8.4.1 : Travail thématique		3	EvT		1	M					1	M	
		EC 8.4.2 : Méthodologie de la recherche		3	EvT		1	M					1	M	
	B	UE 8.5 : Stage	9												
	EC 8.5.1 : Stage		9	EvT		1	O	30 min	1	O	30 min	1	O	30 min	
			60												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : vidéo

MASTER 2 APA-S

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 9.1 Corps et Santé	3												
		Activité physique, expérience corporelle et santé		1	EvT		1	O	20 min				1	O	20 min
		Approches scientifiques du corps													
	A	UE 9.2 Langue Vivante	3												
		Langue vivante (Anglais)			EvC + EvT	40%	3	M (2 EvC) +O (EvT)	O: 10 min	3	O (EvT)	O: 10 min	3	O	10 min
	B	UE 9.3 : Méthodologies	3												
		Méthodologie-Micro projet		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
		Statistiques		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	C	UE 9.4 : Des savoirs à la conception (3 EC au choix)	9												
		EC: Contrôle et gestion de la masse musculaire dans les situations pathologiques		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Exercice, vieillissement, troubles du métabolisme et santé		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Accompagnement psychologique, méthode adhésion des individus à la pratique physique		1	EvT		1	O	20 min				1	E	1h
		EC: Réhabilitation des maladies cardio-vasculaires par l'activité physique		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Physiologie de l'exercice de l'enfant		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Métabolisme et nutrition, âge et programmation des APS		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

		EC: Education à la santé : place de l'APA		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Cancers et Activités Physiques		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Fonction neuromusculaire - Entraînement et réadaptation		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	C	UE 9.5 Connaissances scientifiques spécifiques (4 EC suivant la poursuite envisagée)	12												
		EC: Education à la santé : place de l'APA		1	EvC	100%	2	O, M	O: 15min, M	2	O, M	O: 15min, M	1	E	1h
		EC: Cancers et Activités Physiques		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Motivation pour l'activité physique à des fins de santé		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Fonction neuromusculaire - Entraînement et réadaptation		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Physiologie de l'exercice de l'enfant		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Métabolisme et nutrition, âge et programmation des APS		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC: Réhabilitation des maladies cardio-vasculaires par l'activité physique		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												
4	B	UE 10.1	30												
		Stage en milieu professionnel (min 20 semaines)		1	EvT		2	M + S	oral: 20 min + mémoire				2	M + S	oral: 20 min + mémoire
		Stage de recherche (min 20 semaines)		1	EvT		2	M + S	oral: 20 min + mémoire				2	M + S	oral: 20 min + mémoire
			60												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre



**UFR SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

Master Civilisations, Cultures et Sociétés

Parcours 1 : ACTée - Activité, Connaissance, Transmission, éducation, expérience

Parcours 2 - M1 : Choreomundus - Erasmus Mundus Master in Dance and Movement as Practical Knowledge and Heritage

Parcours 2 - M2 : Choreomundus - International Master in Dance Knowledge, Practice and Heritage

Conseil de Gestion : 06/07/2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Nadège Rochat** nadege.rochat@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
ACTée	Nadège Rochat	nadege.rochat@uca.fr
Choreomundus	Laurent Camus	Laurent.CAMUS@uca.fr
Contacts en scolarité :	Isabelle Cromarias Elise Carraro	isabelle.cromarias@uca.fr elise.carraro@uca.fr

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée sauf RSE / SHBN
Assiduité aux TP	Contrôlée sauf RSE / SHBN
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
ACTée M1	2 mois	entre janvier et juin
ACTée M2	2 mois	entre janvier et juin
Choreomundus M1 et M2	2 mois	entre juin et août

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : ACTée → Nadège Rochat nadege.rochat@uca.fr

Choreomundus → Laurent Camus Laurent.CAMUS@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours ACTée				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	7.1	12	X	
B	7.2	12	X	
C	7.3	6	X	
D	8.1	6	X	
E	8.2	9	X	
F	8.3	15		X

Master 2 - Parcours ACTée				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	9.1	15	X	
B	9.2, 9.3	15	X	
C	10.1	6	X	
D	10.2	24		X

Master 1 - Parcours Choreomundus				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	7.4	10		x
B	7.5	10		x
C	7.6	10		x
D	8.1	15		x
E	8.2	10		X
F	8.3	5		x

Master 2 - Parcours Choreomundus				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	9.4	15	x	
B	9.5	15	x	
C	10.3	10		x
D	10.4	10		x
E	10.5	10		X

MASTER 1 Civilisations, cultures et sociétés - Parcours ACTée

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 7.1 : Conduire une étude de l'activité : concepts, outils, méthodes : parcours 1	12												
		EC 1 : Analyse de l'activité		1	EvT+EvC	10	2	E + M	2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC 2 : Initiation à l'entretien d'explicitation		1	EvC	100		A		1	O	20 min	1	O	20min
		EC 3 Ethnographic Research Methods		1	EvC	100	2	M+O	20min	1	M		1	M	
		EC 4 : Initiation à la recherche		1	EvC	100%	2	O(67%) + A (33%)(vidéo)	20min	2	O(67%) + A (33%)(vidéo)	20min	1	O (67%)+ A (33%) (vidéo)	20min
	B	UE 7.2 Développer une anthropologie des pratiques et des techniques (1 EC Obligatoire + 1 bloc au au choix)	12												
		EC 1 : Anthropologie sociale des pratiques corporelles à l'ère de la globalisation		1	EvC	100	2	O	20min	1	O	20min	1	O	20min
		EC 2 : Activité collective: une approche situationnelle (Bloc APECS)		1	EvC	100	2	O + A (Vidéo)	20 min	2	O + A (Vidéo)	20 min	2	O + A (Vidéo)	20 min
		EC 3 : Prise de décision: de la psychologie à l'anthropologie cognitive (Bloc APECS)		1	EvC	100	2	O + A (Vidéo)	20 min	2	O + A (Vidéo)	20 min	2	O	20 min
		EC 4 :Accompagnement de la performance sportive (Bloc APECS)		1	EvT		1	M					1	M	
		EC 5: Introduction to ethnochoreology and the anthropology of dance (Bloc LDOA)		1	EvT		1	M					1	M	
		EC 6: Anthropologie de la danse (Bloc LDOA)			Voir Master DEPC										

C	UE 7.3 : Inscrire son projet dans des dynamiques contemporaines (2 EC au choix)	6												
	EC 1: Fondamentaux : politiques et institutions culturelles: Conduite de projets		Voir Master DEPC											
	EC2: Cinéma de fiction : courants, réalisateurs, films de référence		Voir Master DEPC											
	EC 3: Dance, déplacement, diaspora		1	EVT		1	M					1	M	
	EC 4: Activité perspectives de formation		Voir Master IEAP											
	EC 5: Interactions sociales et technologies		1	EvC	100	2	O	20 min	1	O	20 min	1	O	20 min
	EC6 : Education à la santé et milieux professionnels		Voir Master APAS											
	EC7 : Stastisiques		Voir Master RESEF											
	EC8 : Séminaire d'un programme de recherche du laboratoire ACTé			EVT		1	A					1	0	20 min
		30												

2	D	UE 8.1 Exercer sa réflexivité pour positionner son enquête	6												
		EC 1: Epistémologie		1	EvT+EvC	25	3	M+E+O	2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC 2: Expérience et son analyse		1	EvT		1	M					1	O	20 min
		EC 3 : Pratique de l'entretien d'explicitation		1	EvT		1	O + M	20 min				1	O + M	20 min
	E	UE 8.2 S'outiller pour comprendre et s'inscrire dans un contexte d'étude ou d'intervention (Anglais Obligatoire + 2 EC au choix)	9												
		EC 1: Anglais		Voir Master IEAP											
		EC 2 : Veille scientifique - construire une revue de littérature		1	EvT		1	M					1	M	
		EC 3: Formation et développement du geste		Voir Master IEAP											
		EC 4: Développement humain et intervention		Voir Master IEAP											
		EC 5: Danse. Grands courants et performers scène contemporaine (Bloc LDOA)	Voir MCCC DPEC												
		EC 6: Atelier chorégraphique (SUC) et analyse réflexive		1	EvC	100	2	A + M		2	A + M		1	M	
		EC 7: Diffuser son travail dans un cadre pluri-disciplinaire (WS GT)		1	EvT		1	O	40 min				1	O	40 min
		EC 8: Les méthodes mixtes et les méthodes quantitatives	Voir MCCC RESEF												
		EC 9: Séminaire d'un programme de recherche du laboratoire ACTé (poursuite du S1)		1	EvT		1	A					1	A	
		EC 10 : Théâtre politique et structures	Voir MCCC LCSH												

F	UE 8.3 Conduire un projet de recherche et/ou d'intervention	15												
	EC 1 : Méthodologie de la recherche		1	EvT		1	O	30 min				1	O	30 mn = 10 mn de présentation / 20 questions
	Stage (3h d'encadrement par étudiant)		3	EvT		1	M					1	M	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 7.1 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 7.1 EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : production d'une vidéo

UE 7.2 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 7.2 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : production d'une vidéo

UE 7.2 EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : production d'une vidéo

UE 7.3 EC6 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 7.3 EC8 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au séminaire est une condition de validation de EC

UE 8.2 EC5 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 8.2 EC6 : nature de l'épreuve "Autre" : pratique dansée

UE 8.2 EC9 : nature de l'épreuve "Autre" : résumé publié (carnet hypothèse, blog ou site internet) d'une conférence

MASTER 2 Civilisations, cultures et sociétés - Parcours ACTée

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients affectés à l'UE)	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examen			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 9.1 : Etudier les connaissances pratiques grâce à une enquête de terrain (commun aux deux blocs)	15												
		EC1 Ethnography and interpretation		2	EvC	100	2	M	10 min	2	M	10 Min	2	M	10 min
		EC2 Anthropologie cognitive des pratiques corporelles : perspectives critiques		1	EvT		1	M					1	M	
		EC3 Corporeal experience and its mode of transmission		1	EvT		1	M					1	M	
		EC4 Structuring knowledge in the digital age		1	EvT		2	M+A					2	M+A	
	B	UE 9.2 Patrimoine culturel immatériel et anthropologie de la danse (3 1ère EC obligatoire, 1 EC au choix parmi les suivantes) bloc LDOA	15												
		EC1 Critical perspectives on Intangible Cultural Heritage		2	EvC	100	2	M		2	M		2	M	
		EC2 Dynamics of interaction and performance: Ritual, play, dance, physical practices		1	EvT		1	M					1	M	
		EC3 Atelier "La danse comme objet anthropologique"		1	EvT		1	M					1	M	
		EC4 Danse. Approches anthropologiques (si non suivi en M1)		1	EvT		1	M					1	O	20 min
		EC5 Gestion des établissements culturels		Voir Master DEPC											
		EC6 Droit du travail et de la propriété intellectuelle		Voir Master DEPC											
		EC7 Financement du secteur culturel		Voir Master DEPC											

C	UE 9.3 : Activité, santé et performance: visées épistémique et transformative: (5 1ère EC obligatoire, 1 EC au choix parmi les suivantes) bloc APECS	15												
	EC2 Approches scientifiques du corps		1	EvT		1	O	20 min				1	O	20 min
	EC3 Recherche, Complexité et Conception		2	EvT		1	M					1	M	
	EC4 Fonction de la verbalisation dans l'intervention		2	EvC	100	2	A (video)			0	20 min		O	20 min
	EC5 Anglais		1	EvT		1	O	10 min				1	O	10 min
	EC 7: Interactions sociales et technologies (si non suivi en M1)		1	EvC	100	2	O + M	15 min	1	M		1	M	
	EC8 Education à la santé : place de l'APA	Voir Master APAS												
	EC9 Séminaire d'un programme de recherche du laboratoire ACTé			EvT		1	A					1	A	
		30					A							

4	D	UE 10.1 S'engager dans un projet de recherche et d'intervention (1ère EC obligatoire + 2 EC au choix dans un des blocs)	6											
		EC1 Micro projet		1	EvC	100	2	A+A		1	A		1	A
		EC2 Atelier "La danse comme objet anthropologique" (suite) (Bloc LDOA)		1	EvT		1	M					1	M
		EC5 Séminaire d'un programme de recherche du laboratoire ACTé (suite) (Bloc APECS)		1	EvT		1	M					1	M
		EC5 Conception des nouvelles technologies par les usages (Bloc APECS)		Voir Master IEAP										
		EC6 : Activité et conception de dispositifs de formation		Voir Master IEAP										
	E	UE 10.2 Stage (3h d'encadrement par étudiant)	24											
		Stage		1	EvT		2	M+S	40 min				2	M+S
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 9.1 EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : résumé publié (carnet hypothèse, blog ou site internet) d'une conférence

UE 9.2 EC5 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 9.3 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 9.3 EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 9.3 EC7 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC

UE 9.3 EC9 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au séminaire est une condition de validation de EC

UE 0.1 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : assiduité au cours est une condition de validation de EC + production à déterminer selon le type de micro projet : communication/diffusion scientifique, mise en scène...

MASTER 1 Civilisations, cultures et sociétés - Parcours Choreomundus

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

[illegible]

2 - N K U A	D	UE 8.1 Intensive 2 UE validée par l'université partenaire NKUA	10											
		Analysing and Noting Dance and Movement		1	EvC + EvT		5	A + E					2	E
	E	UE 8.2 Dance Ethnography and Contemporary Issues UE validée par l'université partenaire NKUA	10											
		Special Issues in Dance Studies		1	EvC + EvT		3	A + E					2	E
		Heritage in Motion: Dance Learning and Transmission		1	EvC + EvT		3	A + E					2	E
	F	UE 8.3 Dissertation 1 UE validée par l'université partenaire NKUA	10											
		Planning Fieldwork - Conceptual and Methodological Issues		1	EvC & EvT		3	A, O + E					2	O + E
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 7.5 DDD : nature de l'épreuve "Autre" - projet - à la discrétion de l'université partenaire responsable de cette UE.

UE 7.6 Ethnographic Research : nature de l'épreuve "Autre" - portfolio - à la discrétion des universités partenaires responsables de cette UE.

UE 8.1 Intensive 2 Analysing and Noting Dance and Movement : nature de l'épreuve "Autre" - "Independent periodic exercises/tasks" - à la discrétion de l'université

UE 8.2 Dance Ethnography and Contemporary Issues (deux EC) :

EC Special Issues in Dance Studies : nature de l'épreuve "Autre" - "Independent periodic exercises/tasks" - à la discrétion des universités partenaires responsables de

EC Heritage in Motion: Dance Learning and Transmission : nature de l'épreuve "Autre" - "Independent periodic exercises/tasks" - à la discrétion des universités part

UE 8.3 Dissertation 1 Planning Fieldwork - Conceptual and Methodological Issues : nature de l'épreuve "Autre" - "Independent periodic exercises/tasks" - à la discrétion

MASTER 2 Civilisations, cultures et sociétés - Parcours Choreomundus

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

[illegible]

4	C	UE 10.3 Performance of Heritage UE validée par l'université partenaire - Université de Roehampton	10											
		Performance of Heritage		1				A						
	D	UE 10.4 Perspectives on dance (un EC parmi les 3) UE validée par l'université partenaire - Université de Roehampton	10											
		People Moving, People Dancing		1				A						
		Classicism and Power		1				A						
		Dance Facilitation in Social Context		1				A						
		Music and Dance		1				A						
	E	UE 10.5 Stage	10											
		Dissertation 3: Extended essay (3h d'encadrement par étudiant supervisé par des personnels l'UCA)		1	EvT		2	M+S	30min			2	M+S	30min
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 9.4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : résumé publié (carnet hypothèse, blog ou site internet) d'une conférence

UE 10.3 Performance of Heritage : nature de l'épreuve "Autre" - à la discrétion de l'université partenaire responsable de cette UE.

UE 10.4 Perspectives on dance : nature de l'épreuve "Autre" - à la discrétion de l'université partenaire responsable de cette UE.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

Master STAPS : Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique

Parcours 1 : "Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail"

Conseil de Gestion : 06/07/2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Fabien COUTAREL fabien.coutarel@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
1 seul parcours : "Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail"		
M1	Antoine Bonnemain Fabienne Goutille	Antoine.Bonnemain@uca.fr Fabienne.Goutille@uca.fr
M2	Fabien Coutarel	Fabien.Coutarel@uca.fr

Contact en scolarité : Isabelle Cromarias : isabelle.cromarias@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	non contrôlée
Assiduité aux TD	contrôlée
Assiduité aux TP	contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 IEAP	200h	Mars-Juin
M2 - alternance	420h	septembre - septembre

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

M1 : Antoine Bonnemain, antoine.bonnemain@uca.fr ; Fabienne Goutille, fabienne.goutille@uca.fr

M2 : Fabien Coutarel, fabien.coutarel@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 IEAP - Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	1, 2, 3	30	X	
B	4, 5, 6	15	X	
C	7, 8	15		X

Master 2 IEAP - Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	1,2	9	x	
B	3,4,5	21	x	
C	6,7	12	x	
D	8	18		x

MASTER 1 STAPS IEAP (Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique)

Parcours : Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Introduction à l'ergonomie de l'activité	15		EvT		1	E	3h				1	E	3h
		EC 1 : Initiation au métier d'ergonome EC 2 : Introduction à la démarche d'intervention ergonomique EC 3 : Démarche d'enquête dans l'intervention ergonomique	Évaluation à l'UE												
		UE 2 : Approche anthropologique de l'activité et recherche	6												
		EC 1 : Processus de décision		1	EvC	100%	2	O(50) + A (50)(vidéo)	20min	2	O(50) + A (50)(vidéo)	20min	1	O	20min
		EC 2 : Activité collective		1	EvC	100%	2	O(50) + A (50)(vidéo)	20min	2	O(50) + A (50)(vidéo)	20min	1	O + A (vidéo)	20min
		EC 3 : Initiation à la recherche		1	EvC	100%	2	O(67%) + A (33%)(vidéo)	20min	2	O(67%) + A (33%)(vidéo)	20min	1	O (67%)+ A (33%) (vidéo)	20min
		UE 3 : Activité, terrain, formation	9												
		EC 1 : Analyse de l'activité		1	EvT+EvC	10%	2	E + M	2h	1	E	2h	1	E	2h
		EC 2 : Ethnographic Research Methods		1	EvC	100%	2	M		1	M		1	M	
		EC 3 : Activité perspectives de formation		1	EvT		2	O + M	30min				1	O	30min
			30												

2	B	UE 4 : Concepts et méthodes pour l'analyse de l'activité	6												
		EC 1 : Fonctionnement humain et intervention ergonomique		1	EvT		1	O	20min				1	O	20min
		EC 2 : Analyse systémique d'une situation de travail et repères de conception		1	EvT	100%	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 3 : Expérience et son analyse		1	EvT		1	M					1	O	20min
		UE 5 : Approche développementale de l'intervention ergonomique	3		EvT		1	E	2h				1	E	2h
		EC 1 : Développement humain et intervention ergonomique EC 2 : Dialogue et intervention ergonomique	Évaluation à l'UE												
		UE 6 : Communication et épistémologie	6												
		EC 1 : Anglais		1	EvT+EvC	85%	3	O + A (portfolio)	15min	3	O + A	15min	1	O + A (portfolio)	15min
		EC 2 : Communication		1	EvC	100%	2	O (50)+ O (50)	20min	2	O + O	20min	1	O	20min
		EC 3 : Épistémologie		1	EvT+EvC	25%	2	M + E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	C	UE 7 : Approches pratiques de l'intervention et de la formation en ergonomie	3		EvT		1	M					1	M	
		EC 1 : De la construction de la demande à la conduite de l'intervention ergonomique EC 2 : Formation et développement du geste	Évaluation à l'UE												
		UE 8 : Stage	12		EvT		2	M + S	30min				2	M + S	20min
		EC 1 : Stage	Évaluation à l'UE												
EC 2 : Interdisciplinary workshop (C															
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

L'UE 2 est une UE recherche. D'autres EC sont aussi orientés vers la recherche, comme l'EC Epistémologie

L'EC 2 de l'UE8 concerne les étudiants itinéraire GT (les autres en sont dispensés) ; examen terminal : Présentation orale avec document support devant un public pluridisciplinaire

MASTER 2 STAPS IEAP (Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique)
Parcours : Ergonomie de l'activité : intervention, conception, travail

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Corps et santé	3		EvT		1	O	20 minutes				1	Oral	20 mn
		EC 1 : Activité Physique, Expérience corporelle et Santé EC 2 : Approches Scientifiques du Corps	Evaluation à l'UE												
		UE 2 : Réflexivité et Intervention	6												
		EC 3 : Anglais		1	EvT		1	O	10 minutes				1	Oral	10 mn
		EC 4 : Recherche, complexité, Conception		1	EvT		1	M					1	M	
	B	UE 3 : Crise et intervention ergonomique	6		EvT	100%	1	E	E : 2,5h	1	EvT	100%	1	E	2,5
		EC 5 : crises de la pratique en ergonomie EC 6 : risques professionnels et ergonomie	Evaluation à l'UE												
		UE 4 : construction de l'intervention ergonomique	6		EvT		3	M(60) + O (20)+ M(20)	O : 25 minutes				3	M + O + M	O : 25 mn
		EC 7 : La fonction de la verbalisation dans l'intervention EC 8 : Conception de poste de travail bureautique : de la situation aux solutions EC 9 : Démarche et postures de l'ergonome	Evaluation à l'UE												
		UE 5 : Santé, Travail et Performances	9		EvT		2	M(50) + M(50)					2	M + M	
		EC 10 : L'ergonome et les troubles musculo-squelettiques liés au travail : hypersollicitation et sédentarité professionnelles EC 11 : Dialogue et développement dans l'intervention ergonomique EC 12 : Dialogue social et relations sociales dans les organisations EC 12 : problématisation scientifique et transformation numérique du travail (GT)	Evaluation à l'UE												

4	C	UE 6 : Approche ergonomique de la conception par les usages	6											
		EC 13 : Conception des nouvelles technologies par les usages		1	EvT		1	M					1	M
		EC 14 : Activité et conception de dispositifs de formation		1	EvT		1	E	2 heures				1	E
		UE 7 : Accompagnement ergonomique et conception	6		EvT		1	E	3 heures				1	E
	D	EC 15 : Intervention ergonomique et conception/transformation des situations de travail et de vie	Évaluation à l'UE											
		EC 16 : les normes dans l'intervention ergonomique : ambiances, qualité et amélioration continue												
		UE 8 : Stage en alternance	18		EvT		2	M (80)+ S(20)	S : 40 minutes				2	M + S
		EC 17 : Les contextes professionnels des métiers de l'ergonomie	Évaluation à l'UE											
		EC 17 : International and interdisciplinary Workshop (GT)												
		EC 18 : Suivi des interventions ergonomiques												
		EC 19 : Stage/alternance												
		EC 20 : Stage international (GT)												
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 et UE2 sont des UE tournées vers la recherche

Les EC 12 et 17 sont au choix : les étudiants itinéraire GT prennent le second choix

L'EC 20 ne concerne que les étudiants en itinéraire GT (les autres en sont dispensé). Pour eux, le stage en alternance (EC19) sera plus court, afin de permettre un second stage à l'international. Un mémoire unique rendra compte des deux stages



**UFR SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

Master STAPS : Management du Sport

Parcours : Conception et développement des espaces récréatifs innovants

Conseil de Gestion : 06/07/2026



**UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne**

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : jean.corneloup@uca.fr

Parcours, Niveau...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Master 2 STAPS MS CEDESRI	Jean Corneloup	jean.corneloup@uca.fr

Contact en scolarité : isabelle.cromarias@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	contrôlée
Assiduité aux TP	contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Stages		
	durée minimale	calendrier/période
M2 CEDESRI	5 mois	Avril-Août

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

Master 2 : Jean Corneloup

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 2 - CEDESRI				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 1, 3 et 5	12	x	
B	UE 2 et 4	12	x	
C	UE 6 et 7	6	x	
D	UE 8 et 9	30		x

MASTER 2 - STAPS Parcours CEDESRI

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue

6 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients affectés à l'UE)	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
	A	UE 1 : Sciences sociales et transition récréative	6												
		EC 1 : 1.1 Gouvernance, habitabilité, espace public		0.33	EvT		1	A	1 mois				1	E	2 h
		EC 2 : 1.2 Géographie des pratiques récréatives		0.33	EvT		1	A	1 mois				1	E	2 h
		EC 3 : 1.3 Ecologie corporelle et milieux récréatifs		0.33	EvT		1	O	20 mn				1	O	20 mn
	B	UE 2 : Entrepreneuriat des espaces sportifs innovants	6												
		EC 1 : Ingénierie des itinérances sportives		0.33	EvT		1	TP					1	E	2 h
		EC 2 : Conception de prestations et de séjours sportifs		0.33	EvT		1	A	1 mois				1	E	2 h
		EC 3 : Développement de sites récréatifs		0.33	EvT		1	TP					1	E	2 h
	A	UE 3 : Innovation sociale et projet culturel	6												
		EC 1 : Du projet de territoire au projet culturel		0.5	EvT		1	TP					1	E	2 h
EC 2 : Innovation sociale et résilience territoriale			0.5	EVC	100%	4	TP		1	E	15 jrs	1	E	15 jrs	
	B	UE 4 : Ingénierie de l'intervention professionnelle	3												
		EC 1 : Financement et montage des projets de développement		0.5	EvT		1	TP					1	E	2 h

	EC 2 : Conduite de projet – du diagnostic à la prospective et à l'évaluation		0.5	EvT		1	E	2 h				1	E	2 h
A	UE 5 :Territoire, territorialité et territorialisation	3												
	EC 1 : Procédures institutionnelles de gestion et d'accompagnement au développement		0.33	EvT		1	A					1	E	2 h
	EC 2 : Création de réseaux professionnels et territoriaux		0.33	EvT		1	A					1	E	2 h
	EC 3 : Médiation, conflit, régulation		0.33	EvT		1	A					1	E	2 h
C	UE 6 : Pratiques de communication	3												
	EC 1 : Anglais		0.5	EvT+EvC	50%	2	TP/ E	2 h	2	TP/E	2 h	2	TP / E	2 h
	EC 2 : La communication professionnelle		0.5	EvT		1	TP					1	TP	20 mn
C	UE 7 : Animation, mise en scène et évènementiel	3												
	EC 1 : Projets et Pratiques d'animation		0.5	EvT		1	TP					1	E	2 h
	EC 2 : Evénementiel et manifestation		0.5	EvT		1	TP					1	E	2 h
		30												
4	UE 8 : Conception et réalisation des micro-projets	12	1			1	M + S	1 h				1	M + S	1 h
	UE 9 : "Stage/mémoire/ Suivi collectif	18	1			1	M + S	1 h				1	M + S	1 h
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.



**UFR SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025 - 2026

Annexe : Option Arbitrage Sportif

Conseil de Gestion : avis favorable le 06/07/2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de l'option Arbitrage Sportif : **Simon BOYER** Simon.boyer@uca.fr

Le PERF Arbitrage (Pôle universitaire d'Expertise de Recherche et de Formation dédié à l'Arbitrage) recrute et accompagne des étudiant.e.s arbitres dans le cadre de son option « Arbitrage Sportif ».

Cette option permet aux étudiant.e.s-arbitres de poursuivre un double projet sportif dans l'arbitrage et de formation à l'université.

Leur projet universitaire peut s'inscrire dans différents cursus (STAPS, Droit, Économie, Gestion, Lettres, Sciences) proposés par l'Université Clermont Auvergne.

Dans chaque cursus, l'option Arbitrage sportif représente 9 crédits universitaires par an. Pour chaque année de Licence, ces crédits sont répartis en 3 UE de 3 Ects chacune. En concertation avec les responsables pédagogiques des cursus dans lesquels les étudiants sont inscrits, ces UE viennent se substituer à certaines UE de la maquette du diplôme. Selon le projet de l'étudiant et le positionnement des UE fondamentales du cursus, ces substitutions peuvent être positionnées en semestre impair ou pair. Le PERF Arbitrage dispense les enseignements de l'option « Arbitrage sportif » et leur mise en œuvre s'effectue en collaboration avec la composante STAPS.

Contact en scolarité : Juliette BRUGNEAUX juliette.brugneaux@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée sauf RSE/SHBN
Assiduité aux TP	Contrôlée sauf RSE/SHBN
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 0 absence(s) injustifiée(s).

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 2					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 3 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 1 - Option Arbitrage Sportif

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Construire les conditions d'un double projet Niveau 1	3		EvT+EvC	25%	4	M		1	M		1	M	
UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3												
Valorisation des engagements dans et pour arbitrage		0,25	Evt		1	M					1	M	
Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1 + valorisation des engagements dans et pour arbitrage		0,75	EvT+EvC	25%	3	M+S	20'	2	M+S	20'	2	M+S	20'
UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 1	3												
EC 1 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 1		0,25	Evt		1	O	20'				1	O	20'
EC 2 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 1		0,25	Evt		1	A					1	A	
EC 3 : Analyse de pratique et réflexivité		0,5	Evt		1	M					1	M	
	9												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : Le « A » pour autre correspond à une évaluation pratique de l'arbitrage et à l'assiduité à la PP

Niveau 2 - Option arbitrage sportif

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 2	3												
EC 1 : De la pratique aux connaissances scientifiques : comprendre les concepts physiologiques mobilisés dans la performance		0,25	Evt		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
EC 2 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 2		0,75	EvC	100%	3	M		1	M		1	M	
UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 2	3												
Valorisation des engagements dans et pour arbitrage		0,25	Evt		1	M					1	M	
Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 2		0,75	Evt		2	M+S+A	20'				2	M+S+A	20'
UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 2	3												
EC 1 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 2		0,33	Evt		1	O	20'				1	O	20'
EC 2 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 2		0,33	Evt		1	A					1	A	
EC 3 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		0,33	Evt		2	M+O	20'				2	M+O	20'
	9												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : Le « A » pour autre correspond : pour le UE 2 à une intervention ou enquête sur le terrain, pour l'UE 3 EC2 à une évaluation pratique de l'arbitrage et à l'assiduité à la PP

NIVEAU 3 - Option arbitrage sportif

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 3	3												
EC 1 : Décision jugement et arbitrage		0,5	Evt		1	M					1	M	
EC 2 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3		0,5	EvC	100%	3	M		1	M		1	M	
UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 3	3												
Valorisation des engagements dans et pour arbitrage		0,25	Evt		1	M					1	M	
Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3		0,75	Evt		2	M+S+A	20'				2	M+S+A	20'
UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 3	3												
EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 3		0,33	Evt		1	O	20'				1	O	20'
EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 3		0,33	Evt		1	A					1	A	
EC 5 : De la pratique aux connaissances scientifiques : comprendre les concepts psychologiques mobilisés dans la performance		0,33	Evt		1	O	20'				1	O	20'
	9												

EvC : évaluation continue ; Evt : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : Le « A » pour autre correspond : pour le UE 2 à une intervention ou enquête sur le terrain, pour l'UE 3 EC2 à une évaluation pratique de l'arbitrage et à l'assiduité à la PP